



Législature 2021-2024

Procès-verbal n°7

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 2 mai 2022 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.....	2
3.	Communications de la présidence	2
4.	Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Chloé Douard, démissionnaire	3
5.	Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. Pierre-Ivan Guyot, démissionnaire.....	3
6.	Nouveau règlement sur les finances	3
7.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour des mesures de protection contre les crues du Seyon à la Venelle des Moulins à Villiers.....	11
8.	Rapport final relatif à la cessation d'acceptation de dons en faveur des sinistrés et de la Commune à la suite des inondations du 21 juin 2019 et à la dissolution de la Commission de répartition des fonds	17
9.	Réponse au postulat PO21.001 "Des arrêts de bus adaptés à la géographie d'aujourd'hui".....	19
10.	Réponse à la motion M21.002 "Desserte du Pâquier en transports publics"	21
11.	Réponse à la motion M21.004 "Protection du patrimoine vaudruzien"	23
12.	Motions et propositions	25
13.	Résolutions, interpellations et questions.....	39
14.	Communications du Conseil communal.....	47



M. Raphaël Geiser (PLR) (ci-après « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, ainsi qu'aux représentants de la presse.

Il prononce quelques mots en guise d'introduction.

« Je me réjouis de vous retrouver après une longue période d'absence, longue période qui fut rallongée par l'annulation de notre séance du 14 mars dernier.

Si on peut se réjouir de l'amélioration de la situation sanitaire, on ne peut qu'avoir le cœur brisé par la situation qui se déroule actuellement en Ukraine. Je souhaite aussi témoigner mon soutien à celles et ceux qui souffrent de la guerre, à ces personnes et ces familles qui luttent pour leur vie et leur liberté. »

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 41 (M. Pascal Truong (PLR) arrive à 20h19)

Membres excusés : 6

Membre non suppléé : 6

Membres absents : 0

Aucune modification n'étant proposée, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- *Démission* de Mme Chloé Douard, du 21.01.2022
- *Démission* de M. Pierre-Ivan Guyot du 21.01.2022
- Courrier de Mme Manon Bernasconi, *Fermeture de la bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane*, du 15.03.2022 (à la demande de Mme Clarence Chollet (Les Verts), il est donné lecture de ce courrier).
 - Réponse du Conseil communal du 21.03.2022
- *Démission* de M. Jan Villat, du 27.04.2022



- Courrier de M. Eric Amez-droz et Mme Laurence Reber, *Réorganisation scolaire*, du 28.03.2022
- Courrier du Parti socialiste de Val-de-Ruz, *Lecture publique – Offre des bibliothèques publiques des Geneveys-sur-Coffrane – Non application d’une décision du Conseil général*, du 07.04.2022
- Courrier de ProBibliobus, *Mise en œuvre du retour du Bibliobus à Val-de-Ruz : reconnaissance, sentiment de trahison et demande expresse*, du 19.04.2022
 - Réponse du conseiller communal Jean-Claude Brechbühler du 27.04.2022

4. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Chloé Douard, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose M. Romain Douard (Les Verts).

M. Romain Douard est nommé tacitement par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. Pierre-Ivan Guyot, démissionnaire

M. David Moratel (PS) propose M. Claudio Cerini (PS).

M. Claudio Cerini est nommé tacitement par acclamation.

6. Nouveau règlement sur les finances

M. David Tramaux (PLR) communique la position de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La dernière version du règlement sur les finances, validée par le Conseil général, date de 2015.

Depuis lors, un grand nombre de modifications de la LFinEC et du RLFinEC ont eu lieu. Celles-ci n'avaient alors que peu d'influence sur la réglementation communale. En 2021, des modifications importantes et durables sont intervenues et le Conseil communal a décidé d'adapter le règlement communal.

Les principales modifications concernent la consolidation, le degré d'autofinancement minimal et le calcul du volume des investissements annuels.

La CGF a pris connaissance du nouveau règlement et mentionne les points suivants :

- *Le calcul de l'autofinancement est quelque peu revu et ajusté par l'exclusion de tous les charges et produits non monétaires ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent ;*
- *Le Conseil général peut, sur proposition du Conseil communal, deux fois par législature renoncer au respect du frein à l'endettement ce qui permet une certaine souplesse ;*



- *Modification de la limite de compétence du chef de dicastère responsable, certaines petites dépenses pourront à l'avenir directement être validées par le personnel communal jusqu'à concurrence de 1'000 francs.*

Lors de sa session du 07.04.2022, la Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité des membres présents le nouveau règlement sur les finances. »

Mme Isabelle Romerio (PS) donne lecture du rapport de la Commission des règlements.

« Lors de sa séance du 19 avril, la Commission des règlements a étudié cette nouvelle mouture du règlement des finances qui remplace celui adopté en 2015. En effet, d'importantes modifications de la LFinEC et RFinEC en 2021, ont conduit le Conseil communal à la revoir in extenso.

La Commission a fait plusieurs propositions de modification touchant plutôt la forme que le fond, afin d'apporter quelques corrections et de fluidifier certains passages. Les commissaires ont également proposé de n'utiliser que deux types de majorité, à savoir, majorité simple ou majorité qualifiée et de ne pas, en plus, utiliser celle des deux tiers. Les propositions de la Commission se trouvent dans le document « amendements du Conseil communal ».

La Commission vous recommande d'accepter ce nouveau règlement ainsi amendé. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) transmet l'avis du groupe PLR-Le Centre.

« Le règlement sur les finances date de 2015, mais les choses en la matière évoluent rapidement, si bien qu'après 7 ans, il nécessite déjà un gros nettoyage de printemps. La nouvelle mouture de la loi sur les finances de l'État et des communes donc la LFinEC et son règlement d'application la RFinEC, ainsi que la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé des états financiers MCH2 en 2017 nécessitent en effet un certain nombre d'adaptations dudit règlement.

Nous relèverons les trois changements les plus importants :

1. Calcul du degré d'autofinancement

Le Conseil d'État souhaite que la méthode de calcul qui figure dans l'annexe 3 du RFinEC soit adoptée par toutes les communes neuchâteloises. Comme la définition actuelle du règlement communal ne correspond pas à la définition de l'autofinancement qu'il contient, le Conseil communal propose d'appliquer l'autofinancement de la loi sur les finances de l'État et des communes, qui est la seule manière qui protège la Commune d'un endettement trop important.

*Sans entrer dans des détails techniques, ce dont je serais d'ailleurs bien incapable, précisons encore que les **comptes** autoporteurs ne sont pas sortis du calcul, parce que ça réduirait encore davantage nos possibilités d'investir. À l'inverse, les **investissements** autoporteurs c'est-à-dire ceux qui apportent des revenus en sont exclus.*



2. Dérogation au frein à l'endettement

Le Conseil communal propose de pouvoir déroger à cette règle deux fois par législature, contre une fois aujourd'hui. Il reviendra donc au Conseil général d'être particulièrement attentif aux impacts de telles dérogations, tant sur les comptes que sur la capacité d'investissement future qui en sera forcément impactée. Le frein à l'endettement est le premier garde-fou pour éviter un surendettement, le deuxième sera dorénavant le Conseil général qui devra bien peser les conséquences de chaque dérogation.

La majorité qualifiée pour déroger au mécanisme du frein à l'endettement est maintenue aux 3/5 et non aux 2/3.

3. Compétences financières du personnel communal

Le Conseil communal propose d'accorder davantage d'autonomie financière à l'ensemble du personnel communal. Il s'agit d'une part d'une responsabilisation des collaborateurs et collaboratrices, et d'autre part d'une marque de confiance envers le personnel. Petite précision : les dépenses ne peuvent être engagées que s'il y a une ligne correspondante au budget.

Ces trois aspects mis à part, l'article 5.11 consacré aux dépassements de crédits nous donne également satisfaction. Sous réserve de la marge de CHF 20'000 accordée au chef du dicastère, les dépassements de crédit sont en effet considérés comme des crédits supplémentaires, et doivent être traités comme de nouveaux crédits, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'ici.

Notre groupe a accueilli de manière très favorable le nouveau règlement ainsi que le rapport qui l'accompagne, nous l'accepterons donc à l'unanimité. »

M. Romain Douard (Les Verts) transmet l'avis du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Tout d'abord nous remercions le Conseil communal pour le travail de fond qui conduit à la nouvelle mouture du règlement sur les finances. Je ne reviendrai pas sur l'historique qui vient d'être déjà énuméré.

Notre groupe salue les clarifications apportées aux différentes définitions dans cette nouvelle version. Ni les principales adaptations traitant de l'équilibre budgétaire, ni l'adaptation de la dérogation au frein à l'endettement, ni les adaptations mineures ou formelles n'amènent de commentaires particuliers de notre groupe.

D'un point de vue de la procédure, nous regrettons toutefois que les nombreux amendements du Conseil communal n'aient pas été intégrés plus tôt ce qui aurait facilité la revue des documents. Mais le groupe acceptera ce nouveau règlement avec les amendements proposés par le Conseil communal. »



M. Claudio Cerini (PS) communique la position du groupe socialiste.

Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté.

En analysant quelques éléments constitutifs de notre budget 2022, nous relevons, entre autres, les points suivants :

- *Notre patrimoine important (voir également le point 11 de l'ordre du jour) nécessite un entretien constant et important.*
- *La transition énergétique demandera des investissements constants et importants.*
- *L'entretien de nos routes et de nos canalisations demandera des investissements constant et important.*

Pour maintenir nos infrastructures opérationnelles, nous constatons donc que de maintenir des investissements réguliers est primordial.

De ce fait la modification proposée au chapitre 3.4.1 de pouvoir déroger deux fois par législature à l'équilibre financier est une bonne proposition en gardant bien évidemment le taux indiqué dans l'alinéa 3 du nouveau règlement.

La proposition de calculer le degré d'autofinancement selon la politique cantonale a été accueillie favorablement au sein du groupe et nous espérons que les comptes 2022 et surtout le budget 2023 présenteront quelques optimisations favorables.

Les optimisations proposées sur l'adoption des compétences et des procédures demeurent dans une enveloppe raisonnable, ce qui favorise également son acceptation.

En résumé : permettre à la Commune de continuer d'investir sans augmentation d'impôts et essentiellement sans aggraver fortement notre endettement est primordial, de ce fait, nous accepterons la proposition d'arrêté relatif au nouveau règlement sur les finances. »

M. Yves Tanner (UDC) transmet l'avis du groupe UDC.

« L'adoption de ce nouveau règlement sur les finances ainsi que les amendements apportés par la Commission des règlements ont été rendus nécessaires en raison des modifications cantonales sur les finances.

De plus, ceci devrait éviter une croissance de l'endettement de notre Commune.

Notre groupe soutiendra donc l'adoption de ce nouveau règlement. »

M. Yvan Ryser (CC) admet qu'il aurait été préférable de soumettre un rapport déjà corrigé et qu'il y a encore une marge d'optimisation dans l'organisation. Il en est pris bonne note.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.



Amendements du Conseil communal

1.3. [Patrimoine administratif]

~~³Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier~~

1.4. [Patrimoine financier]

~~⁴Le patrimoine financier est constitué de tous les biens n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif~~

²Les dépenses portant... (suite inchangée)

³Les placements... (suite inchangée)

2.1. [Plan financier et des tâches]

⁴Sont inscrites dans le plan financier et des tâches les dépenses et recettes d'investissements découlant du processus informatique des projets. Les charges et les revenus reposent sur les bases légales s'imposant à la collectivité ou pour lesquelles ~~l'Exécutif~~ **le Conseil communal** a pris une décision de principe.

Art. 3.1 [Présentation]

¹Le Conseil communal présente, en même temps que les comptes dûment révisés, un rapport sur sa gestion au Conseil général.

Art. 3.2 [Désignation de l'organe de révision]

²L'organe de révision est désigné pour le contrôle ~~d'un à trois exercices~~ **en principe**. Son mandat (suite inchangée)

Art. 4.1 [Équilibre budgétaire]

⁷Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut, deux fois par législature, à la majorité ~~des deux tiers des membres présents~~ **qualifiée du règlement général**, renoncer au respect de la limite (suite inchangée)

Art. 4.2 [Degré d'autofinancement]

³Le budget d'une année ~~ne peut pas~~ **doit** présenter un degré d'autofinancement des investissements ~~inférieur supérieur ou égal~~ à celui découlant de l'alinéa 2 du présent article.

⁴*Inchangé*

⁵Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut, à la majorité ~~des deux tiers des membres présents~~ **qualifiée du règlement général**, renoncer au respect de la limite fixée à l'alinéa 2 du présent article, deux fois par législature.



Art. 5.6 [Crédit complémentaire]

¹Le crédit complémentaire complète un crédit d'engagement insuffisant.

²Si un crédit d'engagement (suite inchangée)

Art. 5.10 [Compétences et procédures]

~~⁶La durée d'un engagement n'est limitée que si l'arrêté du Conseil général ouvrant le crédit le prévoit.~~

⁶Un crédit d'engagement expire dès que son but (suite inchangée)

⁷Le Conseil général peut limiter la durée d'un crédit d'engagement dans son arrêté y relatif.

Art. 5.12 [Report de crédit]

Lorsque la réalisation d'un projet reposant sur un crédit d'engagement a pris du retard, ~~l'Exécutif~~ le Conseil communal peut autoriser le report (suite inchangée)

5.13. [Votes à la majorité qualifiée]

6.2. [~~Politique de~~ Réserve de politique conjoncturelle – Attribution]

6.3. [~~Politique de~~ Réserve de politique conjoncturelle – Prélèvement]

¹Le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ne peut intervenir (suite inchangée)

²L'incidence financière de chacune des circonstances énumérées à l'alinéa 1 du présent article, calculée au plus pour quatre exercices consécutifs, doit être due :

a) à des causes externes, ou ;

b) représenter annuellement (suite inchangée)

8.1. [~~Définition~~ Principes]

8.2. [Compétences et procédures]

8.3. [Report de crédit]

¹Le Conseil communal peut autoriser les unités administratives gérées par enveloppes budgétaires et mandats de prestations (GEM), à reporter (suite inchangée)

²La réserve (suite inchangée)

a) *Inchangé*

b) *Inchangé*



c) le compte de résultats total demeure en principe excédentaire ou à l'équilibre, ou reste au moins supérieur au résultat ~~budgetisé~~ **budgeté**, après l'attribution prévue.

³*Inchangé*

⁴*Inchangé*

⁵*Inchangé*

Il est décidé de voter les amendements du Conseil communal en un bloc.

Vote des amendements du Conseil communal : acceptés à l'unanimité.

Amendements du service des communes

Art. 6.3 [Réserve de politique conjoncturelle - Prélèvement]

¹Le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ne peut intervenir qu'en lien avec au moins l'une des circonstances suivantes:

a) *Inchangé*

b) *Inchangé*

c) *Inchangé*

~~d) financement d'un programme de relance clairement identifié, lors d'une récession économique.~~

²L'incidence financière de chacune des circonstances énumérées à l'alinéa 1 du présent article, calculée au plus pour quatre exercices consécutifs, doit être due:

a) à des causes externes, ou ;

b) représenter annuellement au minimum 10% du montant ~~de la rubrique concernée du groupe de natures à deux positions~~ du dernier exercice clos, ou ;

c) Atteindre 1% des charges brutes, avant consolidation.

À la demande du président, des éclaircissements sont donnés par **M. Patrice Godat (chancelier)** à propos de ces amendements, reçus le jour même à 17h00 par le service des communes (SCOM). Il est précisé que le deuxième amendement est relatif à du vocabulaire. Il est proposé d'utiliser le vocabulaire de la nouvelle loi.

S'agissant du premier, il est précisé que seul l'État peut se doter de programmes de relance et le service des communes estime que les points a), b) et c) couvrent cet élément. C'est la raison pour laquelle il n'est pas pertinent.



M. Francis Krähenbühl (PLR) ajoute que durant la période de pandémie, des actions de soutien ont été mises en place par le Conseil communal et il regrette qu'il ne soit plus possible de le faire. Il regrette également le fait que ces amendements aient été reçus si tardivement par le service des communes.

M. Alain Lugon (Les Verts) pose la question de savoir si les montants qui ont été octroyés pour des soutiens notamment aux commerçants durant la pandémie ont été prélevés dans la réserve de politique conjoncturelle. Car sinon, l'amendement ne devrait pas être discuté et les soutiens dont il est question peuvent être financés autrement que par le point qui est prévu dans cet amendement.

M. Yvan Ryser (CC) précise qu'il faut faire la distinction entre un plan de relance et un soutien ponctuel ciblé à un public ciblé.

Mme Edith Magali Barblan (PS) demande des précisions sur la réponse donnée par M. Yvan Ryser.

M. Yvan Ryser (CC) ajoute que certains montants ont été alloués pour des aides et il peut être considéré que ces montants ne sont pas dignes de relancer une économie. Ils sont prévus pour soutenir un environnement. Un plan de relance coûterait bien plus cher que les quelques milliers de francs alloués aux restaurateurs.

Comme les amendements ont été les sujets de quelques discussions, il est décidé de voter les amendements du SCOM séparément.

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) demande les raisons qui empêchent de laisser l'article tel quel.

M. Patrice Godat (chancelier) rappelle que le SCOM demande la modification et que si l'alinéa est laissé tel quel, le règlement sera sanctionné, à l'exception de cet alinéa. Concrètement, la chancellerie publiera le règlement dans le recueil systématique, mais ce point n'y figurera pas, car pas sanctionné par le SCOM.

Vote du premier amendement du service des communes (article 6.3 alinéa 1) : accepté par 27 voix contre 4 et 8 abstentions.

Vote du deuxième amendement du service des communes (article 6.3 alinéa 2) : accepté par 37 voix et 2 abstentions.

Vote de prise en considération du nouveau règlement sur les finances amendé : accepté à l'unanimité.



7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour des mesures de protection contre les crues du Seyon à la Venelle des Moulins à Villiers

M. Jonathan Amstutz (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa séance du 7 avril dernier, la CGF a étudié dans les détails le rapport concernant la demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour des mesures de protection contre les crues du Seyon sur la Venelle des Moulins à Villiers.

Cette demande de crédit fait suite aux orages particulièrement violents qui se sont abattus sur la région du haut du Val-de-Ruz principalement sur Dombresson, Villiers et Le Pâquier, durant la nuit du 22 juin 2019.

Suite à cette catastrophe, les Autorités communales ont mandaté diverses études, desquelles je vous épargnerai les détails techniques. Cependant, il en ressort que les mesures de protection contre les crues sont nécessaires bien qu'il soit reconnu que les orages du 21 juin 2019 ont été d'une violence autant rare qu'exceptionnelle, des orages de ce type sont aussi imprévisibles que destructeurs. Les crues de cette ampleur ne peuvent être contenues sans investissement gigantesque et démesuré qui aurait pour conséquence une atteinte certaine sur le paysage, l'environnement, les massifs forestiers, les zones urbanisées et l'agriculture.

La demande de crédit qui vous est soumise ce soir ne concerne qu'un microtronçon des cours d'eau nécessitant des mesures de protection contre les crues sur le territoire de notre commune, même s'il s'agit d'un des tronçons les plus sensibles. Si la Commune désirait réduire à néant tous les risques de crues, elles devraient alors consentir à de nombreux investissements qui ne seraient pas supportables pour notre Commune.

Les coûts devisés pour le projet qui vous est soumis ce soir s'élèvent à CHF 250'000. Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention cantonale de 70%. Par conséquent, déduction faite de cette dernière subvention et des divers prélèvements, il réside d'un solde de CHF 48'800 à charge du ménage communal. Cet investissement représente alors une charge annuelle (intérêts compris) de CHF 2'000 sur les 50 prochaines années.

En complément de cette demande de crédit, il est aussi proposé au Conseil général de classer la motion M19.008 « Résilience de Val-de-Ruz face aux catastrophes naturelles ». Ce classement n'étant pas de la compétence de la CGF cette dernière laisse les groupes politiques se prononcer.

Forts de ce qui précède, les membres de la CGF ont considéré que les Autorités communales ont pris les décisions nécessaires et mis les priorités dans les zones les plus sensibles et ont accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit.

Aussi, la CGF vous propose d'en faire autant. »



M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a étudié avec un vif intérêt le rapport du Conseil communal concernant la demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour des mesures de protection contre les crues du Seyon à la Venelle des Moulins à Villiers.

Le groupe socialiste relève que la volonté exprimée en décembre 2019 dans une motion intitulée « Résilience du Val-de-Ruz face aux catastrophes naturelles » est respectée. Le Conseil communal avait alors mandaté, en 2020, un bureau d'ingénieurs pour réduire les risques de crues à Villiers et à Dombresson. Une série de mesures a été priorisée, et les mesures relatives à cette demande de crédit en constituent une première phase nécessaire.

Malheureusement, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des intempéries, en Suisse et ailleurs, se confirme. Nous approuvons donc ce crédit d'engagement, et nous encourageons le Conseil communal à une surveillance régulière de ces risques et à continuer d'y faire face.

Concernant le classement de la motion : dans la mesure où le Conseil communal nous a présenté un rapport qui nous présente le crédit d'engagement comme une première étape, nous pouvons accepter de classer la motion qui voulait le démarrage d'un tel processus de prévention des risques. »

M. André Soguel (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du rapport et de la demande d'un crédit d'engagement avec intérêt. Malgré les aspects techniques, celui-ci est compréhensif et nous indique les différentes mesures qui seront à prendre en compte.

Suite à une étude d'un bureau d'ingénieurs, trois secteurs ont été priorisés. Ce soir nous nous engageons pour le premier secteur. Nous prenons acte que des mesures de protection lors de la remise en état de la route cantonale ont été prises en amont du village de Villiers direction Le Pâquier.

Selon le rapport, le Conseil général sera sollicité à futur pour les deux autres secteurs :

- 1. les mesures pour la protection des villages de Villiers et Dombresson contre les crues du Seyon ;*
- 2. le ruissellement à Fontaines.*

À ce sujet, nous regrettons de ne pas avoir un calendrier de ces mesures avec une estimation des coûts.

Selon la carte des dangers du canton, et en particulier en termes d'inondations, se trouvent à Savagnier la zone Vergers-Dessus/La Rincieure et, au-dessus de Boudevilliers, la zone en dessous du Chillou.

Qu'en est-il d'éventuelles mesures ?



En conclusion, notre groupe à l'unanimité acceptera le crédit d'engagement pour les travaux nécessaires à la protection de la zone Venelle des Moulins à Villiers.

Nous soutenons le Conseil communal dans sa démarche d'aborder les risques naturels en s'appuyant sur les recommandations des services compétents du Canton. C'est pourquoi, nous accepterons le classement de la motion M19.008. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Il s'agit de mesures d'intérêt public absolument prépondérantes, le principe de prévention au sens de l'article 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement doit ici prévaloir. Le groupe UDC accepte la demande de crédit d'engagement. »

M. Nicolas comment (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le groupe Vert-Vert/libéral a lu avec attention le rapport Mesures de protection contre les crues du Seyon à la Venelle des Moulins à Villiers et remercie le Conseil communal pour le travail effectué.

Les événements météorologiques dramatiques de juin 2019 auront été pour la commune et sa population la concrétisation directe et locale des avertissements des climatologues : le climat est en train de changer drastiquement. Sous nos latitudes et brièvement dit, les extrêmes pluies et températures seront de plus en plus marquées. On doit ainsi s'attendre à des étés plus secs avec des pluies encore plus intenses sur de plus courtes périodes.

Dans ce contexte de dérèglement climatique, le rapport soumis à notre Autorité a suscité de nombreuses questions au sein de notre groupe qui, malgré notre lecture attentive, ne trouvent pas de réponse. Pour notre groupe, il aurait été intéressant que les questions suivantes trouvent leur réponse :

- *Lors de l'événement de 2019, quel débit, même grossièrement estimé, avait le Seyon à la Venelle des Moulins ?*
- *Avec les travaux proposés dans le rapport, quel débit aurait tout de même dévalé la Venelle des Moulins ?*
- *Quelle est la valeur annualisée des dommages évités grâce à ces travaux ? Respectivement quel est le rapport coût des travaux/dommages prévenus ?*
- *Est-ce que d'autres alternatives au projet proposé ont été réfléchies ? Pour quelles raisons ont-elles été rejetées ? Par exemple est-ce que la création d'un lit d'évacuation des futures crues en zone agricole a été étudiée ?*

Un point en particulier nous interroge : l'entretien de l'ouvrage amont après chaque événement pluvieux important. En effet, continuer à vouloir faire passer des crues dans un tuyau est un mauvais calcul : il arrivera tôt ou tard qu'une crue supérieure au Q100 passera par-là. Il est alors fort probable que le regard du tuyau sera rapidement bouché par des pierres, de la terre, des branchages voire des déchets empêchant le bon fonctionnement de l'évacuation de l'eau. De plus,



une personne devra alors rapidement se rendre sur place pour déboucher ce tuyau avant le prochain événement orageux qui peut survenir quelques heures plus tard. Ainsi, le Conseil communal peut-il nous préciser comment il entend assurer la perméabilité continue de cet ouvrage ? Est-ce qu'un voyer sera chargé après chaque fort orage de passer dans l'heure vérifier l'installation, respectivement de la débarrasser des éventuels éléments encombrants ? Par exemple à trois heures du matin.

Nonobstant ces réponses, notre groupe acceptera dans sa majorité le crédit.

Concernant la motion 19.008

Malheureusement, l'événement dramatique de 2019 s'est déjà reproduit l'année dernière à quelques kilomètres d'ici sur l'autre versant de Chasseral, à Cressier – et pour nous, il est clair que cela aurait aussi pu se reproduire à nouveau à Val-de-Ruz. Ces événements décrits comme rares deviennent donc la norme. Aussi pour notre groupe, il est nécessaire que la Commune se dote d'une vue d'ensemble des dangers naturels et des moyens de lutte.

Dans une récente réponse, le Conseil d'État indique que le risque matériel annuel encouru par notre commune face aux dangers naturels gravitaires (crues et chutes de pierre) est de CHF 1'076'000. Dans ce même rapport, le Conseil d'État énumère les projets de notre Commune subventionnés par le Canton pour prévenir les dangers naturels. Ainsi pour la période 2016-2019, le Canton a subventionné une étude pour la protection de Boudevilliers, la réalisation des mesures urgentes à Villiers-Dombresson ainsi qu'une étude sur la protection de Dombresson-Villiers, étude toujours en cours. Pour la période 2020-2024, le Conseil d'État indique deux autres subventionnements : l'un pour des mesures de protection contre le ruissellement à Fontaines et l'autre pour le concept de protection de Dombresson et Villiers.

Pour notre groupe, il est regrettable que les subventionnements cités par le Conseil d'État ne soient même pas brièvement évoqués dans le rapport. Il nous paraît en effet essentiel que la dépense que l'on vote ce soir soit pleinement intégrée dans une stratégie globale de lutte contre les dangers naturels et, d'autre part, présente un rapport coût des travaux/dommages prévenus particulièrement intéressant ; notre Autorité doit investir prioritairement là où elle protégera le plus efficacement un maximum de personnes et de biens pour un coût minimal.

Avant de se positionner sur le classement de la motion, notre groupe pose les questions suivantes au Conseil communal :

- Où en sont les projets de protection de Boudevilliers, de Fontaines et de Dombresson-Villiers ? Quelle est l'estimation des dégâts potentiels pour ces trois localités en cas de crue Q100 et Q300 ?*
- Est-ce que le Conseil communal entend lancer une étude sur le ruissellement aux Geneveys-sur-Coffrane et à Savagnier, particulièrement menacés ?*
- Est-ce que le corps de sapeurs-pompiers est doté d'un plan d'intervention en fonction du niveau d'eau de nos rivières ?*



- *Est-ce que les propriétaires d'immeubles menacés ont été informés du risque encouru, respectivement est-ce que la Commune les accompagne dans le choix des mesures de protection sur leur bâtiment dans l'attente des mesures de protection communales ?*

Notre groupe remercie par avance le Conseil communal pour ses réponses. »

M. Daniel Geiser (CC) communique la position du Conseil communal.

« La présente demande de crédit précise la nature des mesures prévues pour améliorer la protection contre les crues du Seyon sur sa partie amont (avant la confluence du Ruz Chasseran). Il s'agit de contenir les débordements du Seyon au haut de la Venelle des Moulins, d'adapter l'ouvrage de déversement au bas de la pente et d'agrandir la conduite arrivant dans le canal en bordure de route cantonale. Les travaux liés à ce crédit d'engagement visent donc à capter et canaliser l'eau de ce secteur.

Ce projet est prioritaire dans l'analyse qui a été faite consécutive à la crue historique et dramatique de 2019. Liées à cela, d'autres études sont en cours dans le secteur pour contenir l'eau à trois endroits précis :

- a) à la sortie du village de Villiers ;*
- b) vers l'ancien moulin de la Charrière (Charrière 9) et*
- c) depuis là, le long du Seyon jusqu'au lieu-dit de la « scierie Debrot »*

tout ceci, afin de protéger, notamment, le village de Dombresson.

L'arrivée d'une quantité importante d'eau sur les hauts de la Venelle des Moulins, le 30 juillet 2021, a conforté le Conseil communal dans l'exécution cette année de ces travaux.

À la question du groupe des Verts, nous relevons qu'une alternative a été étudiée par la pose d'un collecteur à travers champs pour décharger le ruisseau du Seyon depuis la Venelle des Moulins. Celui-ci a été écarté pour des raisons de coûts bien supérieurs à ceux évoqués dans le rapport ce jour. À noter que lors de la crue de 2019, le volume d'eau a été estimé entre 1 et 1,5 m³ par seconde. La valeur annualisée des dommages n'a pas été estimée pour ce secteur spécifiquement, mais pour l'ensemble, soit pour une incidence de 100 ou de 300 ans à environ CHF 14,5 millions (dont 9,6 concernent les privés), donc pour l'ensemble de la zone. Les mesures proposées à la Venelle des Moulins ont été jugées pertinentes pour éviter la destruction de la chaussée et l'afflux hydrique sur la route cantonale et dans les habitations proches.

Nous précisons que l'expérience de 2019 nous a clairement démontré l'importance de l'entretien des ouvrages de la région de Villiers-Dombresson et bien sûr aussi au-delà. Et après chaque orage important, il est prévu que notre équipe de voirie vérifie les installations et collecteurs. Si cela s'avère nécessaire, en plus du programme annuel de curage des grilles et caniveaux, une entreprise est mandatée sans délai pour évacuer sables et petites pierres des ouvrages et contrôler leur fonctionnement.



Le rapport de ce jour propose également le classement de la motion 19.008. Le Conseil communal confirme qu'il privilégie l'action par des mesures ciblées et concrètes dans les régions les plus sensibles : en premier lieu à Dombresson, à Villiers, à Fontaines. Pour votre information, voici les réflexions faites ou en cours actuellement, toujours en coordination avec les autorités cantonales compétentes :

- À Boudevilliers : l'étude demandée en 2016 a débouché en 2018 sur les conclusions suivantes. La création d'un bassin de rétention réduit peu le danger d'inondations et n'est pas rentable en termes de rapport coût-efficacité. Il faut savoir que Q100 et Q300, les événements tous les 100 ans ou les 300 ans, sont évalués à environ CHF 250'000 de dégâts potentiels. Le canton a donc approuvé son abandon.*
- Du côté de Fontaines : le village peut faire face à des ruissellements importants. Des crues ont eu lieu il y a quelques années. Un projet de protection a été étudié durant la dernière législature permettant notamment l'évacuation de l'eau par des mesures PGEE (donc dans les canalisations). Fin 2021, la Confédération a demandé de revoir totalement la vision de l'évacuation de l'eau par des mesures essentiellement surfaciques ; les études sont toujours en cours. Vu les délais, je n'ai pas pu mettre la main sur les chiffres des dommages potentiels ;*
- Concernant Savagnier (secteur notamment de La Rincieure) : les crues qui avaient eu lieu précédemment ont pu être contenues jusqu'à présent par deux mesures : premièrement, la reconstruction de certains collecteurs dans le cadre du Syndicat des améliorations foncières de Savagnier et deuxièmement, le point chaud du passage de l'eau étant les petits ponts routiers vers la jonction entre le Seyon et le Ruz de Savagnier, un entretien régulier est désormais assuré autant par la Commune que par le Canton.*

Ces mesures, pour l'instant ont fait leurs preuves.

Au vu de l'état actuel de la carte de l'aléa de ruissellement (voir le site du canton du SITN), il est évident que les Geneveys-sur-Coffrane et Savagnier devront faire l'objet d'une réflexion sur les couloirs de ruissellement. Ces réflexions interviendront donc après Fontaines et Dombresson-Villiers, mais il faut mettre des priorités.

Vous avez posé la question concernant les corps des sapeurs-pompiers, effectivement, il n'est pas doté d'un plan d'intervention en fonction du niveau d'eau des rivières. Mais il intervient en fonction des aléas climatiques, notamment sur la base de ses propres appréciations et celle de l'Organe régional de conduite en cas de catastrophe (OCRG). À noter que tous les points noirs sont clairement identifiés et sont connus.

Depuis trois ans, l'ECAP signale dans les permis de construire les habitations qui sont dans des zones à risques. Auparavant, soit depuis la création de la Commune unique jusqu'en 2019, les services cantonaux en étaient apparemment chargés dans les préavis des permis. Même avant la Commune unique, chaque commune avait sa politique en la matière. Donc on voit qu'il y a une



évolution positive par rapport à cela. Dans tous les cas, chaque propriétaire peut consulter la carte des risques et dangers via le portail cantonal.

En effet, nul ne sait quand et où arriveront les prochaines crues. Avec les moyens qui sont les siens, la Commune investit étude après étude afin de diminuer les risques là où c'est le plus pertinent, ceci en étroite collaboration avec le Canton.

Nous vous invitons donc à classer la motion et à prendre note des informations transmises. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour des mesures de protection contre les crues du Seyon à la Venelle des Moulins à Villiers : accepté par 38 voix et 2 abstentions.

Vote sur le classement de la motion M19.008 : accepté par 37 voix contre 2 et 1 abstention.

8. Rapport final relatif à la cessation d'acceptation de dons en faveur des sinistrés et de la Commune à la suite des inondations du 21 juin 2019 et à la dissolution de la Commission de répartition des fonds

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique que la Commission de gestion et des finances s'est contentée d'en prendre acte pour l'essentiel.

M. Thierry Beausire (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a accepté à l'unanimité le rapport et le projet d'arrêté y relatif.

Le groupe souligne la qualité du rapport soumis au Conseil général, à l'image de la qualité du travail effectué par la commission de répartition des fonds, la chancellerie et félicite celles-ci pour l'investissement de ses membres.

Le traitement des dossiers a été effectué en faisant preuve de rigueur, de sérieux et en adoptant une approche claire et précise.

La Commission et la chancellerie de notre Commune ont su faire preuve de pragmatisme pour accélérer le traitement des dossiers en favorisant les contacts directs avec les sinistrés plutôt que par échanges de courriers. En effet, le processus pouvait être relativement long du fait que les travaux de réparation des dommages devaient être terminés et les coûts effectifs connus pour qu'une décision de contribution soit prise.

Au final, 137 dossiers ont rempli les critères pour recevoir un don sur 164 dossiers traités. Un montant de CHF 148'100 a été attribué. »



M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le parti socialiste a lu attentivement le rapport final suite aux inondations du 21 juin 2019. La distribution du fonds aux sinistrés signifie la fin du mandat de la Commission. En lisant le rapport, notre groupe a l'impression que le travail a très bien été fait envers les sinistrés. Si cela a pris du temps c'est que les travaux doivent être réalisés avant qu'une décision de contribution soit prise par les fondations et associations. Le parti socialiste acceptera à l'unanimité le rapport final et tient à remercier toutes les personnes qui ont participé activement aux travaux dans cette Commission. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport final de la Commission de répartition des fonds constituée suite aux inondations du 21 juin 2019.

Nous aimerions commencer par transmettre nos remerciements à toutes les personnes et associations qui ont généreusement contribué à remplir ce fonds et ainsi aider concrètement les sinistrés. Nous aimerions également remercier les membres de ladite Commission, en particulier les représentants du Conseil communal et de la chancellerie pour leur grand engagement dans ce dossier qui a permis le bouclage dans un délai acceptable.

La répartition des fonds, exercice parfois laborieux a, au final, contenté la majorité des bénéficiaires et permis d'offrir un soutien appréciable. Si les processus ne sont pas toujours aussi rapides qu'espéré par les sinistrés, c'est principalement dû à la nécessité de définir des critères précis et équitables. Les bénéficiaires doivent également fournir les pièces justificatives indispensables aux dossiers. On remarque que, comparativement, la Commission de répartition des fonds a terminé ses travaux dans un délai relativement court par rapport à d'autres zones ayant été touchées par des catastrophes naturelles.

Souhaitons maintenant que nous n'aurons pas de sitôt besoin d'appliquer les enseignements tirés de cette Commission. Cependant, les signaux donnés par notre planète ne nous laissent pas beaucoup d'espoir. Ces événements extrêmes arriveront toujours plus fréquemment et toujours plus violemment. À notre Commune de se préparer à plus de résilience. »

M. Yann Mesot (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Notre groupe a pris connaissance de ce dossier avec intérêt, nous avons apprécié son contenu ainsi que les enseignements qui en ressortent, en particulier au niveau de la communication avec la population. Nous tenons à remercier la commission pour son travail et notre groupe acceptera cet arrêté. »

M. Yvan Ryser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Nous prenons l'engagement que vos remerciements seront adressés à toutes ces personnes qui ont œuvré dans le cadre de cette commission et puis évidemment aux associations qui, il faut le dire, même si ce n'était pas tous les jours dimanche, se sont engagées et ont beaucoup échangé



avec notre Commission de façon à être le plus rapide possible pour la gestion des cas, mais, comme vous l'avez vu, le nombre de conditions requises pour réussir à obtenir une information sur le don qui sera octroyé à un sinistré était relativement laborieuse et longue. Mais en tous les cas, le Conseil communal ne lésinera pas sur les éloges que vous avez pu exprimer ce soir. »

Vote d'entrée en matière : l'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à la cessation d'acceptation de dons en faveur des sinistrés et de la Commune à la suite des inondations du 21 juin 2019 et à la dissolution de la Commission de répartition des fonds : l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Réponse au postulat PO21.001 "Des arrêts de bus adaptés à la géographie d'aujourd'hui"

M. Romain Douard (Les Verts) transmet la position du groupe VVL.

« Nous remercions le Conseil communal pour la mise en œuvre de ce postulat, en espérant que l'étude dont il est fait mention conduira à une amélioration de l'offre en transports publics de la commune car une bonne accessibilité des arrêts fait partie d'une offre adéquate.

Nous regrettons cependant l'approche quelque peu timorée du Conseil communal qui n'a retenu que sept arrêts pour une étude, mais surtout, nous sommes à nouveau choqués par la réaction du Canton qui refuse une fois encore à notre Commune la possibilité d'améliorer l'offre par la création de nouveaux arrêts à proximité des quartiers construits au cours des trente dernières années, sous prétexte que cela remettait en cause la stabilité de l'horaire.

Et là, je tiens à venir avec une petite anecdote ou même une grande anecdote, si vous êtes passager ou si vous avez été passager de la ligne 421 qui relie la Place Pury à Cernier, en passant par Savagnier, et bien vous remarquerez que ce bus effectue en ville de Neuchâtel une desserte locale. Cette même desserte est réalisée par un deuxième bus, consacré à la desserte locale, qui circule à un intervalle de dix minutes. Voilà deux ans maintenant que des associations d'usagers, en l'occurrence la Citrate Neuchâtel, ont demandé au Conseil d'État de supprimer les arrêts de cette ligne en ville de Neuchâtel pour stabiliser l'horaire de la ligne 421, le Conseil d'État, par son service des transports, nous dit simplement que c'est irréaliste et que ce n'est pas possible. Donc d'un côté on ne peut pas supprimer des arrêts en ville de Neuchâtel alors qu'ils sont très bien desservis, mais on ne peut pas rajouter des arrêts dans la commune de Val-de-Ruz qui est mal desservie et qui profiterait d'une amélioration de l'offre. Voilà pour l'anecdote.

Cela, mis à part, nous accepterons le classement de ce postulat tout en demandant au Conseil communal de poursuivre les efforts visant à l'amélioration de l'offre en transports publics à Val-de-Ruz. »



M. Yann Mesot (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Notre groupe salue la volonté d'optimiser au mieux nos transports publics et a donc étudié ce document avec attention.

En conclusion, nous pouvons lire que les arrêts de bus pour lesquels cela se justifie, feront l'objet d'une analyse de leur localisation avec un déplacement potentiel à la clé.

Est-il possible d'avoir une estimation des coûts supplémentaires (hors mises aux normes), que cela entraînerait (sous-entendu la remise en état du site précédent) ?

Notre groupe acceptera le classement du postulat. »

M. Isabelle Ecoutin-Dupuy (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a bien pris note du présent postulat et de sa réponse, laquelle est à inscrire dans le contexte de la mise en conformité des arrêts à l'aune de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées.

Le groupe a en effet pris note que cette seule mise en conformité obligeait d'ores et déjà et à elle seule d'interroger la pertinence des arrêts.

Le groupe a constaté avec satisfaction que le Conseil communal s'était attelé à cette tâche avec sérieux et assiduité, la parole étant ensuite au Canton.

Le groupe PLR-Le Centre votera dès lors à l'unanimité le classement de ce postulat. »

M. Claudio Cerini (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt, mais émet quelques regrets, sur le rapport du Conseil communal. En effet, des transports en commun performants et adaptés à notre commune sont une source de dynamisme et de performance pour celle-ci. Nous remarquons qu'en fait, le chemin est encore semé d'embûches ou d'arrêts de bus non optimisés.

Dans ce rapport, nous apprenons que la Commune a peu ou pas d'indépendance pour le choix des implantations des arrêts de bus. Elle doit juste financer les aménagements et les entretenir. Néanmoins, la Commune peut formuler des propositions qui seront traitées par le service cantonal des transports et le service des ponts et chaussées.

Nous relevons quand même avoir relativement cher payé une étude pour juste quelques arrêts de bus. Nous acceptons à l'unanimité le classement de celle-ci. »

M. Roby Tschopp (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Je crois que la situation a été bien résumée par les interventions des différents groupes.

Peut-être un mot en ce qui concerne la question des coûts qui a été soulevée. C'est vrai que celle-ci n'a pas été évaluée en tant que telle, parce que chaque situation est différente aujourd'hui. Même en remettant aux normes un arrêt qui existe déjà et qu'on ne déplace pas, en réalité, on est



des fois amené quand même à le caler un peu différemment, donc les coûts peuvent être relativement différents en fonction de la nature du chantier. Si je prends les arrêts de bus qui sont concernés je pense peut-être à Fenin, aujourd'hui, dans la direction Neuchâtel, il n'y a pas d'arrêt du tout, on descend sur la route, donc là, il n'y aura pas de coût de remise à l'état (éventuellement de l'ancien, si on déplace).

En direction Cernier-Savagnier, c'est vrai qu'il y a déjà un trottoir surélevé. Est-ce qu'il pourra être laissé en l'état ? Est-ce qu'il faudra le rabaisser ? Ça c'est difficile à le dire aujourd'hui, encore avant d'avoir lancé l'étude et d'être arrivé au moment où on arrive aux conclusions.

L'étude vous l'avez vu, en définitive, elle a été confiée comme extension de mandat au même bureau qui nous accompagne déjà pour le génie civil des arrêts qui existent. Parce que c'est vrai que ça à l'air simple sur le papier, mais une fois qu'on est dans le terrain, il y a toute une série de normes – les distances aux passages à piétons, les lignes de visibilité à telle ou telle vitesse lorsque les piétons descendent du bus ou traversent – ce qui fait que, même sur les arrêts qui existent aujourd'hui, on est parfois confronté à des situations un petit peu particulières. C'est donc un prolongement relativement naturel du mandat de ce bureau qui est finalement déjà engagé pour la Commune et puis c'est vrai que dans les discussions lorsqu'on a donné l'extension de mandat, on nous a bien mis en évidence la complexité du problème entre le service des ponts et des chaussées et le service des transports comme ça été mentionné pour justifier les heures prévisionnelles pour chaque étude d'arrêt. C'est un peu difficile pour nous de dire : « Non, il vous faut deux heures et pas quatre pour faire le tour d'une question sur un arrêt de bus » donc c'est vrai qu'on est un tout petit peu obligé de faire preuve de confiance.

Pour le reste, ça été déploré par l'un des groupes, le service des transports, je précise, j'ai eu un contact oral, il n'y a pas de document, mais je n'estimais pas forcément constructif d'aller les obliger à prendre position sur d'éventuels arrêts supplémentaires, mais c'est un discours qui est relativement régulier et il y a un paradoxe on essaie déjà d'enlever parfois les arrêts qu'il y a. Ça ne vous aura pas échappé que depuis trois ans l'arrêt d'Evologia n'est pas desservi tout en étant officiellement à l'horaire en tout cas toujours niveau fédéral, répertorié comme un arrêt, parce qu'on si on remet la desserte d'Evologia il semblerait que ça met en péril la sécurité des horaires du bus 422. Je veux bien le croire et c'est vrai que d'autre part on a aussi de la peine à obtenir que certains arrêts qui nous intéressent moins ne soient plus desservis, mais c'est une histoire un peu de longue haleine en tout cas je vous remercie d'avoir été attentifs. »

Vote du classement du postulat PO21.001 "Des arrêts de bus adaptés à la géographie d'aujourd'hui" : classement accepté à l'unanimité.

10. Réponse à la motion M21.002 "Desserte du Pâquier en transports publics"

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Notre groupe remercie tout d'abord le Conseil communal pour la réponse donnée à notre motion.



Nous avons fixé nous-mêmes la règle de financement dans cette motion. C'était, en fait, lié à une éventuelle augmentation du coefficient fiscal. Ce coefficient n'ayant, pour rappel, pas été adapté, bien évidemment, notre motion devenait caduque. Dont acte.

Nous nous en remettons, comme il est dit d'ailleurs dans le rapport, au Canton, étant donné que le Grand Conseil a accepté une motion qui va un peu dans la même direction, qui élargit la réflexion à l'ensemble du canton, cette motion a été déposée par l'une de nos membres, Clarence Chollet. Je me permets de demander au Conseil communal s'il peut nous donner des nouvelles au sujet du traitement de cette motion, si par hasard, on a des informations.

Et puis enfin, on a aussi appris récemment que, un nouveau service, une nouvelle prestation, en fait, était en train d'être mise en place entre le Val-de-Ruz et le vallon de Saint-Imier à travers la prestation Ecopouce. Je me permets également de demander au Conseil communal s'il peut nous donner quelques informations concernant cette nouvelle prestation, en cours de développement. »

Mme Edith Magali Barblan (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a aussi pris acte que, malheureusement, puisque les deux points d'impôts ont été refusés, cette motion devenait aussi caduque et donc votera le classement de cette motion.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la décision cantonale et j'aimerais rappeler, à l'occasion de cette prise de parole, qu'il y a Malvilliers, Le Pâquier, mais qu'il y a aussi La Vue-des-Alpes, qui n'est pas desservie et j'espère beaucoup qu'un jour ça le sera. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Comme les préopinants l'ont exprimé, donc la mention a été assujettie à l'acceptation de l'augmentation d'impôts et vu que ça n'a pas été accepté par la population, le Conseil communal a interrompu les discussions avec les services concernés.

Pour rappel, les communes participent au financement de la période d'essai des trois premières années. Le groupe PLR-Le Centre prend en considération le rapport et acceptera le classement de la motion. »

Mme Samantha Zehr (UDC) communique le rapport du groupe UDC.

« Au vu des informations contenues dans le présent document, notre groupe acceptera le classement de cette motion.

Il est en effet inutile de poursuivre sur cette voie alors que le Grand Conseil s'en est déjà saisi. »

M. Roby Tschopp (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Je crois que, encore une fois, il n'y a pas grand-chose à ajouter aux retours qui ont été faits par des groupes. Quelques questions ont été soulevées, en particulier, l'avancement de la motion du Grand Conseil pour la desserte de tous les villages, si ma mémoire est bonne.



Alors en ce qui concerne Le Pâquier, je n'ai pas de nouvelles. Ça été évoqué une fois de manière indirecte lors d'un contact avec le service des transports. Malvilliers doit être desservi dès le moment où Groupe E aura terminé son chantier, cela figure dans le rapport. Aujourd'hui La Vue-des-Alpes est desservie depuis La Chaux-de-Fonds, mais seulement les jours de vacances scolaires.

Peut-être pour La Vue-des-Alpes, je ne veux pas m'avancer, il y aura une autre discussion puisqu'a priori ce n'est pas une zone d'habitation, mais une zone de vacances, donc c'est un autre type de desserte, mais là j'attends que le service des transports se prononce.

Pour répondre à vos interrogations, aujourd'hui je n'ai pas de nouvelles fraîches concernant la motion du Grand Conseil étant donné que la desserte de Malvilliers, en fait, avait été décidée déjà avant l'adoption de la motion dont nous discutons.

L'autre question qui était posée, c'est le service de covoiturage mis en place entre Villiers et Saint-Imier, qui apportera une forme de desserte du Pâquier. J'allais le dire dans les informations du Conseil communal, le projet est à bout touchant. Le samedi 21 mai, il est prévu une mise en service publique et les applications smartphone tournent. Elles ont été testées. Je n'ai pas encore réussi à télécharger l'application test sur iPhone en raison d'un manque de mémoire, mais elle est disponible depuis vendredi et les gens qui l'ont testée n'ont pas détecté pour l'instant d'erreur donc, a priori, le système va être fonctionnel d'ici quelques semaines. Ce sera un palliatif disons dans un premier temps pour les habitants du Pâquier et c'est vrai que ce projet de covoiturage assisté par informatique devait aussi nous servir de projet pilote pour éventuellement être implanté sur d'autres dessertes qui font aujourd'hui défaut. Là, peut-être pour La Vue-des-Alpes, c'est une piste plus rapide que d'attendre un bus, mais cela n'engage que moi et c'est une simple hypothèse qui n'est pas étayée. »

Vote du classement de la motion M21.002 : classement accepté à l'unanimité.

11. Réponse à la motion M21.004 "Protection du patrimoine vaudruzien"

M. Ahmed Muratovic (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Notre groupe salue les démarches faites par le Conseil communal et l'office de protection du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) pour notre patrimoine.

Nous comprenons la nécessité d'une attention particulière pour Cernier, une commission a d'ailleurs été formée spécialement pour le patrimoine bâti de ce village. Nous comptons sur nos Autorités et sur l'OPAN pour ne pas négliger les autres villages – ils ont d'ailleurs aussi été mentionnés dans le rapport – les démarches nous ont convaincus et nous leur faisons confiance.

Pour cela, notre groupe accepte à l'unanimité le classement de cette motion. »

M. Jan Villat (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance de la réponse à la motion M21.004 et en est satisfait.



Notre groupe invite néanmoins le Conseil communal à conserver dans les travaux à venir un juste équilibre entre protection du patrimoine et contraintes vis-à-vis des propriétaires des biens-fonds, en gardant à l'esprit que l'excès de zèle en matière d'exigences peut s'avérer contreproductif. »

M. Yves Pessina (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le groupe des Verts-Verts'libéraux remercie le Conseil communal pour le rapport complet et détaillé qui donne suite à cette motion. Il se réjouit également de suivre prochainement les résultats concrets de ces actions sur le patrimoine bâti et soutiendra donc à l'unanimité le classement de ladite motion en espérant que cette dernière ne rende pas difficiles les actes de mise en place d'isolation. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique que le groupe UDC n'a pas de remarque particulière.

M. Roby Tschopp (CC) transmet les réponses du Conseil communal.

« C'est vrai que beaucoup de choses ont été dites. Je vous remercie de l'accueil favorable que vous avez fait à la suite qui a été donnée à cette motion. C'est un travail qui rentrait un peu dans le plan d'aménagement, mais finalement, qui a pris un coup d'accélérateur avec cette motion.

Comme cela a été rappelé, une commission a été formée, elle travaille actuellement et doit, par la force des délais qui nous sont donnés, aussi relativement rapidement terminer son travail et il y a deux choses qui vont être un peu différentes. C'est le classement des bâtiments, qui est un acte d'évaluation, et ensuite encore de savoir, dans le règlement communal qui accompagnera le plan d'aménagement local, quelles conséquences aura un classement de haute, très haute valeur, de valeur moyenne, de ces bâtiments. Donc la démarche se fait en deux, voire trois couches et au final, le Conseil général aura le PAL et les règlements qui l'accompagnent sous les yeux pour être validés, donc la transparence sera donnée.

Mais c'est vrai que quand on plonge dans ces bâtiments et qu'un spécialiste nous en fait voir toutes les beautés et qualités, on a envie de mettre le village de Cernier sous cloche parce que les qualités sont là. Finalement il y a des villes horlogères dans le canton aussi qui ont la même démarche, mais qui ne sont peut-être encore moins homogènes que Cernier qui est vraiment centrée sur le début du siècle passé et, d'autre part, nous sommes au 21^e siècle avec les enjeux énergétiques qui sont les nôtres, les enjeux du réchauffement climatique et du fait que les gens doivent pouvoir continuer à vivre, ce qui fait aussi partie de l'histoire et du bâtiment. C'est une pesée des intérêts qui doit être faite une fois qu'on a reconnu la valeur patrimoniale de ces bâtiments. »

Vote du classement de la motion M21.004 : classement accepté à l'unanimité.



12. Motions et propositions

M22.001 – Promouvoir l'énergie solaire

« Nous demandons au Conseil Communal de proposer un accompagnement complet des propriétaires de bâtiments dans le but de les inciter à couvrir leurs toitures de panneaux solaires. Nous lui demandons également de favoriser la mise en réseau de toutes les personnes intéressées (propriétaires, investisseurs, installateurs) par le thème de l'énergie solaire afin de favoriser son développement.

Développement

L'envolée des prix de l'énergie ces dernières semaines constitue un constat accablant de notre impréparation face à une guerre en Ukraine qui nous dépasse et dont les conséquences montrent clairement que nous devons très rapidement nous affranchir de notre dépendance énergétique face à des pays producteurs qui ne sont pas toujours au-dessus de tout soupçon. En même temps, le GIEC nous met en garde contre notre soif d'énergies fossiles qui met en péril l'existence de nos enfants.

Dans notre commune, de nombreuses surfaces (surtout des toitures ou des façades) pouvant accueillir des capteurs solaires (thermiques ou photovoltaïques) sont encore disponibles et comme l'a démontré le succès rencontré par la coopérative solaire de Fontainemelon, de nombreuses personnes sont prêtes à investir dans cette énergie.

Concrètement, nous demandons au Conseil Communal de lancer un programme pour inciter les propriétaires de bâtiments situés sur le territoire de la commune à installer des panneaux solaires, à l'instar de ce qui a été réalisé dans les communes de Neuchâtel¹ et de Milvignes. Il s'agit par exemple de proposer un accompagnement complet, de la visite de chaque maison jusqu'à la présentation des meilleures offres de la région, passées au crible par des experts indépendants. Cette action peut se faire en collaboration avec un partenaire (par exemple le Group-it de la HES-SO du Valais, soutenu financièrement par l'Office fédéral de l'énergie).

Cette action a rencontré un large engouement de la part des propriétaires dans les communes qui l'on réalisée. Cet accompagnement permet de motiver des propriétaires qui ne sont que rarement des experts en énergie. Les principes décrits dans la fiche « PV dans les communes² » publiée par SuisseEnergie sont une base intéressante pour la réflexion.

C'est une action gagnant-gagnant. Les propriétaires améliorent leur confort et réduisent leur facture énergétique, tandis que les entreprises de la région obtiennent des mandats. De plus, la commune de Val-de-Ruz augmenterait rapidement sa production d'énergies renouvelables dans le but d'atteindre l'autonomie énergétique. Dans ce même but, nous demandons au Conseil communal d'évaluer la possibilité de mettre en place un dispositif encourageant les propriétaires privés à mettre en œuvre une installation allant au-delà des besoins d'autoconsommation.

Nous proposons au Conseil communal de financer ce programme d'accompagnement des propriétaires de bâtiment pour la pose de panneaux solaires grâce au fonds à vocation



énergétique. Afin de rendre ce programme encore plus performant, nous demandons au Conseil communal d'encourager la mise en réseau des propriétaires avec de potentiels investisseurs, idéalement au travers d'une coopérative comme cela s'est fait à Fontainemelon.

Notre groupe est convaincu que l'investissement de la Commune dans un tel programme d'encouragement aura un effet multiplicateur permettant d'augmenter significativement la production d'énergie solaire dans notre commune

Pour le groupe Verts-Verts'libéraux, Romain Douard »

Amendements du groupe socialiste

Titre : Promouvoir ~~l'énergie solaire~~ les énergies renouvelables

Nous demandons au Conseil communal ~~de se doter de moyens en regard d'une politique ambitieuse dans le domaine de l'énergie et de proposer notamment~~ un accompagnement complet des propriétaires de bâtiments dans le but de les inciter à couvrir ~~leurs besoins en énergie par de l'énergie renouvelable. toitures de panneaux solaires. Nous lui demandons également de favoriser la mise en réseau de toutes les personnes intéressées (propriétaires, investisseurs, installateurs) par le thème de l'énergie solaire afin de favoriser son développement.~~

Ainsi il est demandé à l'exécutif de se donner les moyens d'appliquer le plan communal des énergies :

1) en incitant les propriétaires ;

- à installer des panneaux photovoltaïques en toiture et en façade,
- en se branchant à un CAD, là où c'est possible,
- en incitant à l'isolation des bâtiments,

2) en incitant les agriculteurs ;

- à se mettre en réseau afin de développer des installations de biomasse,

3) en incitant les automobilistes de la Commune à passer à l'électromobilité ;

- en mettant à disposition des bornes de recharge publique alimentée en courant vert, dans tous les villages de Val-de-Ruz, pour favoriser la mobilité électrique.

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs ;

- le Conseil communal se dote d'un délégué à l'énergie, dont le taux d'occupation sera déterminé par le Conseil communal en fonction de ses besoins, il sera chargé d'accompagner le Conseil communal dans le cadre de tous les projets en lien avec le développement des énergies renouvelables (éolien, bois-énergie, photovoltaïque, biomasse et économies d'énergies)



- **le Conseil communal établit un cadastre des énergies.**

Pour financer la politique communale de l'énergie, le Conseil communal peut recourir au Fonds communal des énergies.

Motivations de l'amendement à la motion.

La motion M22.001 va dans le bon sens, mais elle n'est pas assez ambitieuse dans le contexte actuel et ne prévoit pas les moyens de sa mise en œuvre.

Dans le cadre géopolitique international, l'énergie est devenue un enjeu crucial et la transition énergétique encore plus urgente: nous avons constaté notre grande dépendance à l'étranger dans ce domaine alors que nous possédons des ressources. Il est dès lors primordial pour une commune de les exploiter, et de développer une énergie la plus locale et la plus renouvelable possible ainsi que de favoriser les économies d'énergie, nous en avons les moyens, nous vous demandons d'affirmer cette volonté en acceptant cet amendement à cette motion.

Pour le groupe socialiste, Ahmed Muratovic.

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Il est temps de mettre la vitesse supérieure en matière d'autonomie énergétique. De bonnes paroles ne suffisent pas. La proposition qui vous a été faite ce soir, n'a rien de révolutionnaire. Le modèle a déjà été mis en œuvre avec succès dans de nombreuses communes, dans le canton et ailleurs aussi. Cette proposition n'entraîne pas de dépense excessive.

À notre connaissance, Milvignes a engagé environ CHF 30'000 hors subvention dans ce programme. Mais il s'agit d'un coup de pouce, pour les propriétaires qui souhaiteraient réaliser une installation, mais qui n'ont pas encore osé franchir le pat. Nous proposons un suivi par des professionnels sérieux, à l'heure où de nombreux démarcheurs scrupuleux harcèlent les propriétaires. Finalement c'est un bénéfice pour les propriétaires, pour les installateurs et pour la collectivité, qui se met un peu plus à l'abri d'un potentiel blackout.

Nous avons aussi pris la connaissance de l'amendement du groupe PS et nous le soutenons sur le fond. Ce que nous souhaitons avant tout, c'est que quelque chose se réalise. Si notre Conseil accepte l'ensemble du paquet, nous serons évidemment très contents. Mais nous espérons surtout que la motion originale sera acceptée car l'énergie a un coût, merci de ne pas l'oublier et merci d'accepter cette motion. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance de cette motion avec intérêt, laquelle résonne grandement avec celle déposée par ses soins antérieurement et intitulée un toit pour tous.

Toutefois, le groupe relève que dite motion contient des notions vagues telles que je cite « lancer un programme » « un accompagnement complet de visite de chaque maison » « passer au crible »



« autonomie énergétique » (serait-ce neutralité énergétique plutôt ?) ce flou ne permettant pas de déterminer précisément les contours et les enjeux de cette motion, dans son but néanmoins louable.

En outre, une telle motion risque d'entraîner des difficultés de coordination avec les outils cantonaux et fédéraux d'ores et déjà disponibles et usités par la population et voire, et alors que l'objectif premier est l'information à la population, de polluer ces informations et soutiens déjà disponibles, par de nouvelles strates, de nouveaux formulaires, de nouvelles administrations concernées etc.

Comme déjà indiqué, les outils sont aujourd'hui là, aux frais d'autres entités ; ils sont performants, et même accompagnés de conséquences fiscales notables.

Ce qui peut toutefois être encore amélioré et ce que semble proposer la motion, c'est la création d'un vecteur d'information à destination des propriétaires supplémentaire, à l'instar en effet et pour reprendre l'exemple de la motion, de celui de Milvignes ; notamment une page internet sur le site internet de la commune dédiée à cette énergie, didactique et pédagogique. Une campagne dans l'esprit de celle menée par le Conseil communal visant à combattre le littering pourrait être également une piste.

Le groupe PLR-Le Centre a relevé avec satisfaction que les conseillers communaux qui avaient pu être d'ores et déjà interpellés sur l'exécution d'un tel travail s'étaient montrés volontaires dans la création de cette information.

Aussi et afin de ne pas alourdir le travail purement administratif et pour permettre au Conseil communal de se concentrer non pas sur la rédaction d'un rapport qu'appellerait une telle motion, mais sur ce travail de fond d'information à la population, le groupe PLR-Le Centre rejettera cette motion dont les contours et les enjeux demeurent trop vagues, tout en étant attentif à la diligence faite par le Conseil communal dans les mesures qu'il mettra en œuvre aux fins que la population soit encore mieux informée quant à cette énergie.

S'agissant de l'« amendement », il s'agirait davantage d'une nouvelle motion que d'un véritable amendement à mesure que finalement tout est biffé et corrigé.

Ce texte aurait dès lors dû être déposé 20 jours avant cette séance, permettant ainsi aux conseillers généraux de l'étudier à satisfaction.

Ceci étant dit et s'agissant du fond, ce texte appelle les mêmes observations : louable dans l'objectif qu'il poursuit, mais aux contours des plus imprécis, je cite « accompagnement complet des propriétaires », je cite encore « se donner les moyens », finalement au risque encore une fois d'être finalement contreproductif. Il y a de surcroît une certaine dissonance entre les objectifs d'incitation et les moyens proposés, lesquels sont disproportionnés pour notre Commune et plus largement pour un niveau communal, s'agissant d'un délégué à l'énergie et d'un cadastre des énergies.

Le groupe PLR-Le Centre le rejettera dès lors également. »



M. Yann Mesot (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Après lecture attentive de cette motion, notre groupe tient à vous faire part des réflexions suivantes :

Suite à une discussion soutenue, nous estimons que la volonté de ce texte est louable, mais que le rôle de la Commune n'est pas de faire du forcing auprès des habitants et que la démarche doit venir d'une prise de conscience et non pas de marchandage.

Nous avons également évoqué les difficultés administratives qui se présentent parfois aux plus motivés et qui leur font renoncer à ce genre de projet, difficultés que nous regrettons.

Il est vrai qu'informer la population, à moindre coût, des solutions existantes et des différents experts serait une bonne chose. Il est en revanche question à plusieurs reprises dans ce texte de dispositif d'encouragement, qui implique une participation financière peu claire de la part de la Commune. Vous l'aurez compris notre groupe est partagé quant à cette motion, en particulier au niveau financier.

Et concernant cet amendement, notre groupe est plus catégorique, ces modifications vont trop loin, au risque d'être très coûteuses pour notre Commune. Toutes ces incitations ont un coût, qu'elles viennent d'un fond ou d'un autre, nous ne parlerons même pas du poste qu'il est proposé de créer. Nous sommes persuadés qu'en informant les habitants des possibilités ainsi qu'en simplifiant certaines démarches, une grosse part du travail pourrait être fait.

Notre groupe refusera cet amendement. »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Merci à tous ceux qui se sont exprimés sur cet amendement et sur cette motion ainsi que sur l'amendement que nous proposons.

Sur la motion, le groupe socialiste encourage pleinement la promotion de l'énergie solaire qui fait l'objet de cette motion. De plus, comme l'a développé le groupe Verts-Verts/libéraux, le contexte géopolitique actuel nous force à mettre en œuvre le plus rapidement possible des moyens pour nous affranchir des énergies fossiles. Et, à ce contexte vient s'ajouter la sortie du 6^e rapport du GIEC, qui nous confirme que le réchauffement s'accélère actuellement, et que ses effets se font ressentir au-delà de ce que qui était attendu, en fréquence et en intensité. Par conséquent, cela doit nous inciter à prendre des mesures urgentes pour contenir, autant que possible, le réchauffement climatique.

Nous espérons que nous sommes une bonne majorité au Conseil général à être en phase avec ces propos. Par contre, c'est dans les moyens, et dans l'ordre des priorités qu'il faut donner à nos différentes actions, que l'on peut avoir des difficultés à s'accorder. Par ailleurs, cet effort de promotion de l'énergie solaire est tout à fait en phase avec nos objectifs décrits dans le plan communal des énergies, mais si nous voulons y arriver, nous devons nous en donner les moyens. Et nous en donner les moyens quand on dit ça, il ne s'agit pas de les donner tous en détail maintenant.



Si on ne se donne pas les moyens c'est quand même toujours facile de dire « on ne nous donne pas tous les détails sur des moyens donc on ne fait rien ». Non, on dit « on a besoin de moyens » et on met un cadre pour savoir ses moyens et ensuite on les discute tous ensemble pour savoir comment on peut avancer en accord avec tous les parties.

C'est là qu'intervient notre amendement. Il faut considérer les questions énergétiques dans leur ensemble et combler le plus rapidement possible un manque structurel pour pouvoir mettre en œuvre la transition énergétique au niveau communal. Et par conséquent, nous demandons que la Commune se dote d'un délégué à l'énergie.

Citons quelques besoins dans le cadre du dicastère de la Commune comprenant l'énergie, c'est-à-dire le dicastère de la santé, société, sécurité et énergie.

Je donne une série d'exemples :

Incitation à la mise en place d'installations solaires - incitation à investir dans des coopératives solaires - faire un tri, ainsi qu'une mise en ordre de priorité, des toits ou autres surfaces disponibles pour le soleil - faciliter la pose de stations de recharge pour les véhicules électriques - incitation à se brancher au CAD - trouver les endroits adéquats pour l'extension du CAD (même si c'est principalement le travail de Viteos, les accès, les lieux des chaudières, par exemple, doivent se discuter avec la Commune).

Autres exemples :

Mettre des conditions-cadres pour faciliter les opportunités pour les agriculteurs dans les installations de biomasse - suivre les amendements des projets éoliens - inciter à l'isolation des bâtiments et à l'utilisation de pompes à chaleur.

Chers collègues, peut-on faire tout ceci, sans risque de mettre trop de pression sur le 0.3 EPT dédié à l'énergie dans notre Commune ?

Le taux d'occupation, du délégué à l'énergie que nous demandons, sera déterminé par le Conseil communal. Cela sera aussi à la Commune, avec l'appui des commissions, de décider ce qu'elle peut entreprendre elle-même, et de ce qu'elle peut déléguer à l'externe.

Et faire cette demande maintenant nous donne le temps d'avoir des discussions interpartis sur le sujet avant le prochain budget.

C'est avec enthousiasme que nous voulons trouver, avec tous les groupes politiques, les moyens publics à mettre en œuvre, ainsi que ceux pour encourager les initiatives privées, avec un bon dosage.

J'espère que vous nous avez compris, nous voulons et insisterons pour avancer dans la transition énergétique, mais en favorisant un maximum les échanges interpartis.

Et finalement, pour clarifier notre position avant votre décision, sachez que si vous ne voulez pas vous joindre à cette proposition d'amendement, le groupe socialiste soutiendrait aussi la motion non amendée. »



M. François Cuche (CC) donne la position du Conseil communal.

« Si cette motion et son amendement partent d'excellentes intentions, le Conseil communal estime, lui, qu'elle n'est pas opportune actuellement. »

Pour ce qui concerne la motion, aujourd'hui, dans le domaine privé, les propriétaires d'immeubles peuvent compter sur les maîtres d'état dans le domaine du photovoltaïque pour les accompagner et les guider dans le cadre de projets privés sur leur bien immobilier.

Le Conseil communal estime donc que ce n'est pas le rôle de la Commune de prospecter chez les propriétaires privés pour la promotion de l'énergie photovoltaïque. D'autre part, les programmes de la Confédération et du Canton existent afin de promouvoir ces installations de panneaux photovoltaïques.

En ce qui concerne l'amendement, le Conseil communal estime qu'il correspond bien aux objectifs énoncés dans le plan communal des énergies. Si une partie de ces objectifs sont directement du ressort de la Commune, l'Exécutif a d'ores et déjà prévu une stratégie de mise en œuvre, comme décrit d'ailleurs dans notre programme de législature.

Pour ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables auprès de citoyennes et des citoyens, le Conseil communal estime que beaucoup de partenaires sont aujourd'hui à disposition de celles et ceux qui veulent se lancer dans les projets privés de production d'énergie renouvelable. D'ailleurs, la Commune s'est engagée et continuera de s'engager avec la coopérative Coopsol afin de promouvoir d'autres projets participatifs sur les toits communaux.

En outre, le Conseil communal désire garder le fond communal de l'énergie pour ses besoins propres, d'ailleurs, comme l'a voulu le Conseil général, lors de débat de votre Autorité, qui a institué ce fonds. Ainsi le Conseil communal combat la motion et son amendement. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Hasard du calendrier, aujourd'hui, l'Office fédéral de l'énergie met à disposition des communes un montant de CHF 8 millions pour l'équipement de capteurs solaires et de bornes électriques. Alors effectivement ça ne concerne pas les privés donc ça ne rentre pas tout à fait la même catégorie. Mais je tiens à rappeler qu'à la fin du communiqué de presse, il est indiqué que les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ça veut dire qu'il y aura probablement pour pas mal de communes qui vont faire des demandes pour être soutenues dans la promotion des énergies renouvelables, mais il y a tout à parier que ce sera des communes qui auront des services de l'énergie bien dotés qui seront capables d'être réactifs et de présenter des projets et d'être subventionnés par la Confédération - c'est un exemple parmi d'autres - mais il y a une certaine urgence de le faire. Je soutiendrai l'amendement du PS qui demande qu'on ait un véritable délégué à l'énergie dans la Commune. »

Je pense que la plupart des communes de la taille de Val-de-Ruz en Suisse ont des délégués sinon à l'énergie, au moins au développement durable. Et là je pense que la Commune est en train de rater une coche finalement de notre amélioration énergétique et environnementale. »



M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Deux choses me surprennent : la première est la réaction du groupe PLR-Le Centre, qui nous dit que notre motion est floue. C'est peut-être flou, alors à ce moment-là, les recommandations de l'Office fédéral de l'énergie sont floues, puisque notre motion se base directement sur ces recommandations et que nous avons même fait un lien sur ces recommandations.

La deuxième chose s'adresse au Conseil communal. Je suis surpris d'entendre le Conseil communal dire que beaucoup de choses sont déjà mises en œuvre. Pourquoi, si beaucoup de choses sont mises en œuvre, l'Office fédéral de l'énergie recommande aux Communes de faire ce genre de démarches. »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Je suis assez stupéfait que dans les circonstances actuelles, notre Commune ne comprenne pas que l'on a besoin de ce délégué à l'énergie. Alors qu'est-ce qu'elle propose d'autre ? Un programme qui existe actuellement ? Il y a énormément de choses à faire.

À la Commission de l'énergie, on voit que l'on a énormément de choses à suivre. Mais nous ne sommes pas les professionnels qui peuvent les suivre tous les jours. Il faut quelqu'un, il faut plus que 0.3 EPT qui puisse prendre en main ces enjeux qui nous arrivent maintenant. Je trouve inimaginable qu'un Conseil communal de cinq personnes ne voie pas que c'est maintenant qu'il faut mettre en place ce délégué à l'énergie. En plus, si on le dit maintenant, c'est aussi parce qu'il y a eu pas mal d'écart entre les différents Conseils généraux, et on veut du temps aussi pour discuter avec tous les partis comment faire avant les votations du prochain budget.

Je trouve incroyable cette fermeture par rapport à ça, je ne sais pas comment on peut faire face aux enjeux actuels en entendant une position pareille. Ce n'est pas possible. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) demande une interruption de séance de 10 minutes.

À la reprise des débats, **Mme Clarence Chollet (Les Verts)** rappelle certains éléments.

« J'aimerais quand même rappeler qu'en 2019, une étude est sortie pour le canton de Neuchâtel. Sur le territoire cantonal seulement 3,4% de potentiel solaire était réalisé. Val-de-Ruz faisait un tout petit peu mieux, mais on était à 5,7% (en 2019). À ce rythme-là, il faudra 145 ans pour exploiter pleinement le potentiel solaire de notre commune.

Je rappelle que notre Commune a sorti récemment un plan communal des énergies, que ce plan communal vise l'autonomie énergétique à travers plusieurs modes de production d'énergies (notamment un développement solaire massif) et notre motion vise précisément à atteindre ces objectifs ambitieux qui ont été acceptés par notre Conseil général et qui ont été développés par le Conseil communal.

Alors on nous reproche que notre motion est floue, qu'elle n'est pas adéquate, mais au moins nous on propose quand même des solutions qui ont quand même le mérite d'exister ailleurs et donc qui sont crédibles et je n'entends pas d'autres solutions qui viennent de l'autre partie de l'hémicycle. »



M. Alain Lugon (Les Verts) tient à ajouter les précisions suivantes.

« J'aimerais juste réagir par rapport à une remarque qui a été faite tout à l'heure qui était de dire en fait on rajoute une nouvelle strate à tout un système effectivement assez compliqué pour soutenir les énergies renouvelables.

C'est vrai que, sur le principe, personne d'entre nous n'adore remplir des formulaires, faire des démarches que ce soit à la Commune, au Canton ou à la Confédération pour obtenir des subventions. Je crois qu'on est assez clair sur ce point-là.

Ce que j'observe, c'est qu'aujourd'hui, par rapport au développement des énergies renouvelables, et en particulier de tout ce qui est photovoltaïque, en fait aujourd'hui on a un système de subventions assez laborieux et lent pour les obtenir, et d'un autre côté, on a des installateurs, voire des démarcheurs – vous avez tous certainement reçu des appels téléphoniques pour vous planter des panneaux un peu partout – et quelque part, le citoyen est là au milieu et un peu démuni car il ne sait pas très bien qu'est-ce qu'il faut faire.

Si vous vous adressez à une entreprise, on va évidemment vous vendre la meilleure solution, la seule, l'unique. Mais en fait qui est-ce qui vous fait une analyse de votre bâtiment et du potentiel de votre bâtiment et de ce qui est optimal pour le bâtiment (est-ce qu'il faut du thermique, du photovoltaïque, est-ce que vous visez le développement d'une voiture électrique) ? Personne ne vous fait ce travail. C'est en fait ce niveau qu'il manque aujourd'hui et la motion amenée vise justement à essayer de combler ce déficit. On veut en fait essayer de proposer un service pour que le citoyen lambda puisse faire appel à un spécialiste qui n'est pas un vendeur de panneaux, qui a une certaine neutralité et qui va vous proposer la solution optimale.

Cet investissement-là, il faut bien voir que c'est un investissement minime par rapport à l'effet démultiplicateur que cela va avoir dans la commune. Parce que chaque conseil qui va vous être donné, derrière, ce sont des mandats aux entreprises, et c'est les entreprises locales qui vont pouvoir obtenir ces mandats et qui vont développer ces installations sur vos toits ou vos fermes par exemple. Et donc cet effet démultiplicateur est vraiment important au niveau financier.

Je crois que le maître-mot de cette motion est : un outil facilitateur pour les citoyennes et les citoyens. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) transmet les quelques éléments suivants.

« L'autre partie de l'hémicycle soutient totalement le développement du photovoltaïque. Par contre, nous sommes d'avis que ça ne passe pas par les moyens qui sont exigés autant dans la motion que dans l'amendement.

Je cite simplement deux phrases de la motion :

- *Un accompagnement complet de la visite de chaque maison, jusqu'à la présentation des meilleures offres de la région, passées au crible par des experts indépendants.*

C'est à la Commune de s'occuper de ça selon la motion.



- *Financer un programme d'accompagnement des propriétaires de bâtiments pour la pose de panneaux solaires.*

Nous estimons que ce n'est pas le rôle de la Commune même si nous soutenons complètement et totalement le développement du photovoltaïque dans la commune.

Donc nous rejeterons tant l'amendement que la motion. »

M. Claudio Cerini (PS) tient à ajouter quelques mots au sujet de la motion.

« Effectivement, ça fait plaisir à entendre tous ces points positifs. Tous les groupes ont utilisé quasiment le mot louable pour ces projets.

Comme il a été relevé encore une fois, le plan communal des énergies qui vise à l'autonomie énergétique, nous n'y arriverons pas si on ne met pas aujourd'hui un coup d'accélérateur. Ne pas favoriser ces énergies renouvelables aujourd'hui, c'est freiner le développement de celles-ci.

Et, encore une fois, si tout est louable, il faut y aller et l'accepter. Il y a effectivement des points à clarifier, des amendements à faire. J'inciterais peut-être les groupes à faire des amendements à nos amendements. Mais ne pas accepter, c'est voter contre la Commune. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) ajoute que, selon lui :

« Il s'agit de toute évidence d'une motion nouvelle dissimulée derrière l'ancienne motion pour éviter de tenir le délai qui est exigé pour le dépôt des motions. »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Pour répondre à ce qui vient d'être dit, ce n'est pas exactement ça. C'est qu'il y a eu peu de séances du Conseil général, les choses se précipitent et on s'est dit il faut y aller. L'idéal aurait été qu'on s'y prenne avant. Je l'avoue tout à fait.

J'aimerais juste donner un petit complément par rapport à cette strate dont on parlait avant qui est manquante.

On a des pistes. Au lieu de dire ce n'est pas faisable, on ne le fait pas, inventez des pistes. Il y a des pistes. Le Canton octroie un certain montant pour que les gens puissent par téléphone demander une expertise pour voir s'ils peuvent mettre des pompes à chaleur chez eux. Ça c'est très incitatif. C'est par exemple quelque chose comme ça qu'il faut pour le solaire aussi. Les gens sont envahis par des téléphones qui ne sont pas toujours de bonne facture. Il y en a plein qui ne savent pas à quel saint se vouer. Ça on peut le faire.

Je répète, on a besoin de moyens pour faire ça. On peut essayer de le faire avec peu de moyens. Mais c'est une piste qu'il faut explorer au lieu de dire on ne fait rien. Je me dis qu'il faut qu'un délégué puisse prendre à bras le corps tous ces éléments. Mais il faut en proposer de ces solutions. Il y en a et il faut les financer. »



Vote sur l'amendement du groupe socialiste : l'amendement est refusé par 19 voix contre 17 et 4 abstentions.

Prise en considération de la motion non amendée : la prise en considération de la motion est refusée par 20 voix contre 20 (décision du président).

M22.002 – Développement de l'offre de véhicules partagés

« Le Conseil communal est prié de présenter une stratégie, à moyen terme, du développement des voitures partagées dans la commune.

Développement

Notre indépendance aux énergies fossiles passe par une réduction du trafic et du nombre de véhicules en circulation. Or, il est avéré que la mise à disposition de voitures partagées favorise le renoncement à un véhicule privé, en particulier à un second véhicule pour certains ménages, elle est d'autre part complémentaire à l'usage des transports publics. Suivant les circonstances, on parle de 10 à 20 voitures privées pour une partagée. La mise en place de « Car Sharing » fait partie des mesures proposées dans le plan communal des énergies que le Conseil général a accepté le 25 mai 2020.

Le nombre de véhicules à disposition est déterminant pour choisir de déposer les plaques. En particulier dans une commune éclatée en de nombreux villages, où le défi est encore plus difficile à relever.

La communication envers les potentiels usagers est capitale et est intimement liée à la stratégie de développement de l'offre.

Un partenariat avec des entreprises peut être décisif et le rôle de la Commune essentiel.

Laurent Debrot, Nicolas Comment, Yves Pessina, Françoise Ott »

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le dernier rapport du GIEC, on y revient, est une nouvelle fois particulièrement alarmiste. Oui, nous fonçons dans le mur et nous n'arriverons probablement pas à freiner notre consommation pour l'éviter. L'accident est donc inévitable, cependant, nous pouvons encore ralentir et limiter les dégâts.

Pour rester dans la métaphore de l'automobiliste, à l'approche de l'obstacle, nous ne devrions même pas nous poser la question et planter les freins. À la différence des bolides, notre civilisation a de nombreux freins, qu'elle peut actionner séparément. À nous de les identifier, à l'image de notre plan communal des énergies, accepté ici même il y a presque deux ans et qui listait tous les moyens qu'on avait pour changer d'orientation.

Parmi nos principales émissions de gaz à effet de serre, les transports individuels motorisés en représentent environ un tiers. Or, c'est le secteur où les efforts sont les plus modestes et la



consommation stagne depuis plus de vingt ans. Or, les indicateurs sont tous mauvais. Par exemple, la lecture du dernier rapport du SCAN, nous apprend que le nombre de véhicules pour 1'000 habitants continue d'augmenter inexorablement d'environ 1 par année et pour arriver à 554 en 2021. Ce nombre suit l'augmentation du trafic que le SPCH planifie à 1,5% par année jusqu'en 2030 au moins.

Les marges de manœuvre de la Commune ne sont pas énormes en matière de mobilité. Le plan communal des énergies est du reste assez laconique sur ce sujet. Toutefois, il évoque le développement de la mobilité partagée par la mise en place de ce qu'il appelle le « car sharing ».

Actuellement, la Commune compte deux véhicules partagés affiliés à la coopérative Mobility. Pour les habitants des villages de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane, où ils se trouvent, cette offre est déjà très appréciée. Toutefois, certains trouvent rébarbatif de risquer que la seule voiture à disposition soit occupée. Or, avec un peu de mathématiques, il est facile à démontrer qu'en doublant le nombre de voitures, tout en doublant le nombre d'usagers, les chances qu'une voiture soit libre, sont de 50% supérieures.

Le système Mobility est ainsi fait, que plus le nombre de véhicules à disposition est grand, plus il devient attractif, même si le nombre de passagers augmente proportionnellement. Ainsi dans de grandes villes, le système est financièrement autoporteur et les véhicules souvent libres. De plus, le choix du véhicule est plus grand, permettant, par exemple, d'emprunter un utilitaire pour un déménagement. La présence d'une seule voiture par lieu semble donc être la plus mauvaise solution. De plus, aujourd'hui, avec deux véhicules le nombre de villages ne bénéficiant pas d'une telle offre reste important.

De nombreux experts prédisent que la voiture individuelle privée va petit à petit être remplacée par des voitures partagées, offrant beaucoup plus de flexibilité et libérant des espaces de qualité, aujourd'hui dévolus au stationnement, et en réduisant leur nombre tout en favorisant la multimodalité des moyens de déplacement.

Par cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal nous indique comment il entend développer ce modèle de mobilité qui doit impérativement être développé de manière coordonnée et à l'échelle de l'ensemble de la commune. Les plus grandes entreprises devraient être également sollicitées puisque leur éventuel intérêt, en journée, la semaine, est parfaitement compatible et complémentaire avec une utilisation en soirée et le week-end par d'autres usagers.

Aussi, nous demandons au Conseil communal de présenter une stratégie et non pas un budget, mais une stratégie à moyen terme pour le développement des voitures partagées dans la commune. »

M. Patrick Lardon (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance de cette motion avec grand intérêt. Nous constatons que notre société évolue tout comme notre façon de se déplacer. Il est vrai que d'habiter dans une région rurale avec une desserte en transport public, bien lacunaire et peu efficace, se mouvoir sans voiture individuelle est presque de l'inconscience utopique, selon dans quel village on réside à



Val-de-Ruz. Ceci d'autant plus que certains villages amont ne sont toujours pas desservis par les transports publics. Cela a déjà été bien dit et redit ce soir.

Actuellement, dans notre commune sont proposés pas deux, mais quatre véhicules en « car sharing » au « autopartage » pour parler français. Il suffit de lire les informations officielles que la Commune met dans Val-de-Ruz info et sur le site de Mobility.

Leurs stationnements à Montmollin, Les Geneveys-sur-Coffrane et Cernier ne suffisent pas à rendre attractive cette autre façon de se déplacer de manière motorisée et doivent être étoffés en nombre de véhicules et en emplacements. Si nous souhaitons devenir une commune plus attractive, il est de notre devoir d'accepter cette motion et qui promeut une humble cause et permettrait de réduire un tant soit peu notre empreinte carbone. En finalité, le groupe socialiste se doit de soutenir cette motion d'actualité et le fera avec engagement. »

M. Christian Masini (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le-Centre n'a pas débattu longtemps sur ce sujet. La mise à disposition de véhicules partagés par les temps qui courent fait partie du rêve et du fantasme.

Le prix actuel des carburants et l'entretien des véhicules prennent l'ascenseur laissant le choix à chacune et à chacun de déterminer si l'utilisation d'un deuxième véhicule est raisonnable et de s'organiser entre eux.

Une question au Conseil communal incitant nos citoyens à la réflexion en matière de déplacement aurait largement suffi.

Le groupe PLR-Le-Centre refusera cette motion. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique que des solutions existent et que, ce sujet relevant du domaine du privé, il convient d'y rester. Le groupe UDC refusera donc la motion.

M. Roby Tschopp (CC) transmet la position du Conseil communal.

« C'est vrai que la motion soulève visiblement quelques questions et mérite des explications.

La région Val-de-Ruz compte quatre véhicules Mobility aujourd'hui parce que les deux qui sont à Montezillon à l'Aubier sont techniquement sur la commune de Rochefort, mais dans la région mobilité Val-de-Ruz telle qu'elle a été définie par le Conseil d'État.

Il faut peut-être savoir une chose, la coopérative Mobility, puisque c'est le leader incontesté du marché en Suisse et puis je crois que c'est quand même la société qui offre les solutions les plus flexibles avec ou sans abonnement, il faut être juste réaliste, fonctionne de la manière suivante : lorsque des emplacements avec une promesse de rentabilité donnée (je pense aux gares, aux hypercentres des grandes villes, aux aéroports) existent, elle va installer des véhicules à sa charge. Pour les centres un tout petit peu délocalisés, on ne le sait peut-être pas, mais ce n'est comme pas comme ça que ça marche. Pour les centres décentralisés, la coopérative Mobility donne suite à des



demandes de clients qui portent le nom de « Master ». Ce sont des clients qui demandent un véhicule et qui garantissent le déficit.

Historiquement à Val-de-Ruz, nous avons commencé (et c'est mon prédécesseur Armand Blaser), avec l'entreprise Felco, dans un partenariat public privé et une main tendue vers le tissu économique qui, comme vous le savez peut-être ou pas, est une entreprise qui a des démarches relativement pionnières dans la mobilité et la localisation de ses employées et puis, qui n'avait pas vraiment besoin de deuxième voiture de service, mais presque.

La Commune et Felco se sont mis d'accord pour parrainer l'emplacement des Geneveys-sur-Coffrane et, après quelques années, la mayonnaise a pris, les employés de la Commune sont encouragés, sans y être obligés, à utiliser la voiture Mobility. S'ils pensent qu'ils s'en tirent à meilleur compte en utilisant leur véhicule et en se faisant rembourser les kilomètres, je pense que ça va être de moins en moins vrai à l'avenir, vu les nouveaux prix du carburant. Mais entre l'utilisation de Felco, l'utilisation de la Commune et l'utilisation des tiers, cet emplacement a fini par être rentable après deux, trois ans d'utilisation.

Et là où finalement cette motion enfonce peut-être une porte qui est déjà à moitié ouverte, c'est que la stratégie communale elle existe déjà sauf qu'elle n'a jamais été mise sur papier et ne vous a jamais été présentée. Il y a une ligne budgétaire, chaque année, pour favoriser les nouvelles formes de mobilité et c'est aussi là-dessus que nous avons financé Ecopouce. Voilà encore une magnifique entreprise/démarche privée, mais s'il n'y a pas quelqu'un qui donne l'impulsion de départ ce ne sont pas Pierre et Paul qui vont se mettre ensemble pour développer une application et la mettre sur l'Apple store puis sur Android. Il faut quand même un minimum d'investissement qui dépasse ce que Pierre et Paul peuvent faire à deux ou à trois.

Quand le véhicule des Geneveys-sur-Coffrane a atteint une rentabilité, on a pu dégager finalement cette ligne de budget pour ouvrir un deuxième véhicule à Cernier, mais il faut que vous le sachiez, ce véhicule, la garantie de déficit, si ce véhicule n'est pas suffisamment utilisé par rapport aux attentes de Mobility, c'est la Commune qui va payer la différence.

Malheureusement, et on peut le dire, le véhicule Cernier a été inauguré quatre mois avant le COVID, donc je ne vous cache pas qu'on sort de deux années qui ont été en dessous des attentes qu'on avait. Par contre, l'année 2022 démarre extrêmement fort et je me réjouis de pouvoir tirer un bilan à la fin de l'année.

Alors encore une fois, la motion demande que la stratégie vous soit présentée, mise sur papier et peut-être consolidée par des réflexions stratégiques. Le Conseil communal était prêt à ne pas la combattre et en faire presque un bon accueil, puisque ça demande à formaliser ce qu'on fait déjà.

Maintenant, si le Conseil général ne souhaite pas disposer d'une stratégie mise noir sur blanc ça empêchera en principe pas le Conseil communal de continuer la sienne parce que le véhicule de Cernier est encore plus utilisé que celui des Geneveys-sur-Coffrane par notre propre personnel, ce qui nous évite de devoir rembourser des centimes au kilomètre, mais qui nous permet de mettre finalement la somme qu'on met dans les frais de personnel dans un dispositif qui en plus est la



population et au tourisme et à l'attractivité. Ce qui est aussi intéressant, on a évidemment des chiffres anonymisés de l'utilisation de Mobility, mais un tiers des utilisations sont le fait d'abonnés Mobility qui habitent en dehors du canton de Neuchâtel et qui habitent à Zurich, qui habitent à Bâle, qui habitent à Genève et ce sont clairement des touristes qui viennent chez nous et ça aussi, je pense que ça fait partie de l'attractivité et du dynamisme de notre région. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Je suis étonné qu'à droite de cet hémicycle cette proposition soit combattue puisque, il s'agit justement d'un partenariat. On propose justement de faire un partenariat « public privé » avec des entreprises comme l'Aubier, par exemple, ou Felco comme ça a été fait, on peut imaginer d'autres entreprises qui seraient intéressées de participer à ça.

Mais il faut savoir que, une fois de plus, vous dites que n'importe qui peut avoir une voiture Mobility ; ce n'est pas tout à fait vrai, puisqu'il faut – peut-être le Conseil communal pourra préciser – sauf erreur CHF 12'000 de garantie de déficit par véhicule. Donc si dans votre quartier, vous avez envie avec quelques voisins de vous installer une voiture Mobility, vous partez avec un défi quand même important, qui peut être pris en compte par la Commune, d'autant plus, que la Commune, elle a des moyens publicitaires que les privés n'auraient pas pour faire la promotion de ce mode de déplacement.

Je pense que le fait, on l'a vu, dans l'article de Val-de-Ruz info, qui indiquait que l'Aubier avait deux nouvelles, moi j'avais retenu que ce n'était pas la Commune donc je trouvais bizarre, mais je comprends maintenant pourquoi ils se sont accaparés ces deux voitures dans le giron de la Commune, mais on voit que la Commune peut faire de la publicité. Et plus elle aura de véhicules, plus elle aura des moyens et il y aura une émulation qui va être faite. Et ça, vous ne pouvez pas demander à des personnes séparées dans leur quartier de faire ce travail-là. »

Vote de prise en considération de la motion : la motion est refusée par 20 voix contre 20 (le président choisit de ne pas la prendre en considération).

13. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I22.001 - Bibliothèques publiques des Geneveys-sur-Coffrane

« Le groupe socialiste a appris avec étonnement la décision du Conseil communal de procéder à la fermeture de la bibliothèque publique des adultes des Geneveys-sur-Coffrane, ceci en dépit de la volonté du Conseil général.

En effet, à la suite de la discussion du rapport de la commission sports-loisirs-culture (SLC) relatif à la lecture publique, le Législatif a voté, en toute connaissance de cause, la réintégration du bibliobus, notamment en maintenant en service la bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane, secteurs adultes et jeunesse.

Dans l'arrêté approuvé à cet effet, le 25 octobre 2021, l'article 2, alinéa 3, stipule en particulier :



Les bibliothèques de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane demeurent en service sous la conduite de la commune (...)

Quelques mois après l'approbation de cet arrêté, L'Exécutif décide pourtant la fermeture de la bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane, au surplus sans consulter la commission SLC impliquée dans le dossier.

Malgré le courrier du Parti socialiste au Conseil communal et ceux d'habitants de l'ouest du Val-de-Ruz, l'Exécutif semble maintenir une position, faisant fi des dispositions contraignantes fixées par la loi sur les Communes (LCo) et le Règlement général de la Commune.

Le Groupe socialiste appelle au maintien de la bibliothèque des adultes, respectivement au statut public de la bibliothèque des jeunes. Il demande expressément le respect des décisions prises par le Conseil général et la prise en compte des souhaits de la population locale.

Le Conseil communal peut-il confirmer que, après reconsidération de sa décision initiale, il entend bien respecter l'arrêté voté par le Conseil général et maintenir en activité les bibliothèques des Geneveys-sur-Coffrane, espaces adultes et jeunesse, avec un caractère public pour ce dernier ?

Pour le groupe socialiste, Ahmed Muratovic »

M. Ahmed Muratovic (PS) développe son interpellation.

« La commission sports-loisirs-culture a travaillé sur un projet durant des mois. Puis, a fait valider par cette assemblée en octobre 2021. Selon mes souvenirs, c'était LE débat de la soirée. Nous en avons débattu de long en large, nous avons évoqué tous les tenants et aboutissants de ce projet, et, en toute connaissance de cause, nous avons accepté ce projet de Bibliobus avec les bibliothèques, actuellement, présentes.

Puis, en fin 2021, la commission sports-loisirs-culture avec l'Association Bibliobus étudient un projet d'horaire et de passage du bibliobus. Lors de cette réunion, on rappelle le maintien de la bibliothèque pour adultes aux Geneveys-sur-Coffrane.

Environ 2 mois plus tard, c'est-à-dire, en février 2022, l'Exécutif change de cap faisant fi de l'article 2, alinéa 3 de cet arrêté voté en octobre 2021.

Maintenant, indépendamment du fond, indépendamment de savoir s'il faut maintenir cette bibliothèque ou pas, indépendamment du projet de réseau de bibliothèques scolaires qui, selon nous, est un beau projet qui va donner une synergie pour les bibliothèques scolaires même si nous sommes inquiets de la future accessibilité de la future bibliothèque scolaire des Geneveys-sur-Coffrane, indépendamment de ça, notre groupe politique se pose la question de la forme.

Notre groupe politique souhaite éviter deux choses :

- 1) *La première, un précédent, qui ouvrirait une boîte de Pandore. En effet, une motion ou un arrêté (avec un précédent pareil) permettrait de changer deux ou trois mois plus tard, avec*



aisance, un arrêté voté par cette assemblée. Ça pose aussi un problème sur la séparation des pouvoirs et sur la crédibilité de notre Commune.

- 2) *Ensuite, nous souhaitons éviter une polémique stérile, qui pourrait venir suite à une démarche citoyenne, ou tout simplement éviter une méfiance vis-à-vis de nos Autorités.*

Maintenant sur le fond ; était-ce nécessaire de demander la fermeture cette bibliothèque ?

Déjà son coût, elle a un coût, mais moins de CHF 4000 par année et la moitié c'est pour du défraiement. Donc en gros, c'est du bénévolat.

Est-ce qu'on veut tirer une balle dans le pied dans l'engagement citoyen ? Parce qu'on peut s'engager autrement que par la politique, on peut s'engager par le milieu associatif, par des bibliothèques qu'on entretient etc.

Et également, est-ce qu'on veut s'attaquer à des esprits de village ?

C'est également cette question que nous nous posons. On prévoit à l'avenir, nous nous en réjouissons, de faire une bibliothèque centrée à Cernier, mais est-ce que tout, à l'avenir, doit être à Cernier ?

Est-ce que lors de la fusion, est-ce qu'on a voté pour un grand Cernier ou pour que toutes les gentils et tous les gentils de cette commune se reconnaissent ?

Également, nous entendons l'argument concernant la problématique d'accès à des personnes tierces dans des bâtiments scolaires. Mais, au jour d'aujourd'hui, c'est des horaires très tard et ce ne serait pas le seul cas. En effet, quand on regarde le collège de Fontainemelon, avec le judo, lorsqu'on regarde le même bâtiment des Geneveys-sur-Coffrane avec une église qui loue les bâtiments le dimanche. Donc, tous ces arguments on l'entend, mais il est incohérent au vu de la situation comparative.

Nous comprenons que le conseiller communal en charge du dicastère, à un moment, a dû prendre une décision rapide. C'est-à-dire qu'il avait un surplus d'heures de passage du bus, il y a une possibilité de le mettre aux Geneveys-sur-Coffrane, c'est une possibilité parmi d'autres, il y a d'autres villages qui ne sont pas visités par le Bibliobus et également, on a pu évoquer une aide à l'animation de la bibliothèque supplémentaire de la bibliothèque de Fontainemelon.

Mais, était-ce nécessaire de fermer une bibliothèque qui, de toute façon, est comptée dans le budget 2022 et qui aurait pu rester ouverte jusqu'à en tout cas décembre et permettre de prendre une décision commune, unanime, de traiter le sujet et éventuellement même d'une complémentarité dans ce village entre les deux offres.

Nous souhaitons, ce soir, envoyer tout simplement un message de dialogue, de travailler ensemble pour ce projet, d'éviter des décisions rapides unilatérales. Nous souhaitons également donner une bonne image de notre commune, pas de méfiance envers nos autorités, nous avons reçu le Prix du paysage 2022, je pense qu'on peut être connus pour plein d'autres choses. Mais, également, un



petit message, que nous souhaitons envoyer, c'est que, ce n'est pas le Bibliobus qui ferme les bibliothèques, mais c'est la politique. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Je peux comprendre que cette décision ait un peu brusqué la sensibilité des personnes concernées et par là même vous assurer de ma bonne compréhension de votre message et de vos questionnements.

Il est vrai que la mise en place assez rapide du Bibliobus à Val-de-Ruz a été dictée par l'établissement du plan des tournus et des horaires 2022, document qui a dû être livré pour établir le bon à tirer, son impression et la distribution du prospectus à la population, prospectus que vous avez reçu tout dernièrement.

À l'effet de vous apporter une réponse circonstanciée, je prendrai comme fil rouge ma réponse à l'Association Pro Bibliobus qui a été mise à votre disposition dans Echo.

Dès aujourd'hui, 2 mai, le Bibliobus couvre le territoire de Val-de-Ruz. Bien que n'étant pas prévue cette année, cette offre a été étendue aux Geneveys-sur-Coffrane suite à l'annulation d'un second passage à Montmollin où le stationnement du Bibliobus était prévu près du restaurant de la Gare et dont les manœuvres d'arrivée et surtout de départ ont été jugées bien trop dangereuses.

Aussi, pour utiliser cette période à notre disposition, la décision a été prise de faire profiter les habitants et par là même, les contribuables des Geneveys-sur-Coffrane, de cette offre bien supérieure à celle proposée jusqu'ici.

À l'effet de remettre les termes utilisés dans leur contexte, Val-de-Ruz bénéficie de deux bibliothèques communales. Une à Fontainemelon avec une section « Adultes » et une section « Jeunesse », une bibliothèque aux Geneveys-sur-Coffrane avec une section « Adultes » et une section « Jeunesse » ainsi qu'une section « Jeunesse » au collège de Chézard-Saint-Martin. À cela, s'ajoute la bibliothèque scolaire de La Fontenelle.

Ainsi, la bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane, reste ouverte. Au vu des doublons avec la section « Adultes », il a été décidé de réorganiser l'offre pour en faire une bibliothèque entièrement « Jeunesse » en la mettant en lien avec les sections existantes.

Le groupe de dames bénévoles peut ainsi continuer son activité en développant un partenariat avec les bibliothécaires des autres villages.

Son fonctionnement ne sera que renforcé et les enfants du lieu ainsi que les classes des cycles 1 et 2 pourront continuer à s'y rendre ou à utiliser les prestations du Bibliobus, à leur convenance.

Cette décision renforce également le domaine sécuritaire du collège, ça a été évoqué, en ce sens qu'il n'est actuellement plus admissible que des adultes se rendent sans autorisation expresse dans un collège et puisse déambuler librement entre des enfants de 5 à 12 ans, voire 4 à 12 ans, en utilisant de surplus les toilettes en présence de ceux-ci. À ce jour, aucun incident n'a eu lieu, mais il est de notre devoir d'être attentifs à cette problématique et ceci d'autant plus en milieu scolaire.



Aussi, vous comprendrez que nous ne sommes pas en présence d'une fermeture de bibliothèque, mais d'une réorganisation interne de sections à l'effet d'être plus efficient en qualité de prestation aux habitants contribuables, d'une amélioration sur le plan sécuritaire en milieu scolaire et en répondant ainsi également au programme de législature dans le cadre du renforcement de la lecture publique à Val-de-Ruz. »

M. Ahmed Muratovic (PS) déclare être insatisfait car le Conseil communal ne répond pas vraiment à la question.

Interpellation I22.002 - Vidange des containers à verre et enlèvement des ordures ménagères

« Il me semblerait logique de favoriser une entreprise de la région pour le ramassage du verre et des ordures ménagères, étant donné que l'on dispose d'entrepreneurs compétents à Val-de-Ruz.

De plus, l'entreprise mandatée actuellement ne fait pas son travail dans les règles car des manquements sont présents et de nombreux passages inutiles sont constatés lors de la tournée des poubelles.

M. Yves Tanner (UDC) »

M. Yves Tanner (UDC) précise son interpellation.

« Ayant été interpellé par plusieurs personnes et remarquant également bien des manquements dans le ramassage des objets cités en titre, je me dois d'interpeler le Conseil communal.

- 1) La Commune se dit une écorégion responsable et l'on externalise le ramassage des objets cités en marge alors que l'on possède les transporteurs nécessaires dans notre commune.*
- 2) La commune a mandaté l'entreprise Botteron Transports pour mettre en route le ramassage du verre avec les nouveaux conteneurs en 2021, cette entreprise a donc fait des frais pour s'équiper du matériel nécessaire et performant à l'inverse, me semble-t-il, l'entreprise mandatée actuellement qui vide ces containers dans un camion poubelle ou camion à ordures ménagères et donc, dès que l'on vide un container, il faut vider tous les mêmes containers avant de décharger le camion car la structure du camion ne permet pas de changer d'agrégat pour vider les autres couleurs de verre contrairement à l'entreprise Botteron dont la structure du Camion permet de changer la benne rapidement et donc de vider d'autres couleurs de verre si la benne n'est pas pleine, d'où une certaine écologie bienvenue.*
- 3) L'entreprise mandatée est domiciliée à Neuchâtel et doit donc à chaque fois faire la navette jusqu'à notre commune. De plus, les impôts de cette entreprise ne sont pas payés dans notre commune, d'où une perte importante pour notre région.*
- 4) Lors de la vidange des containers, il arrive fréquemment que du verre finisse à côté du camion et qu'il ne soit pas ramassé par la personne responsable. J'en ai moi-même fait les frais avec deux pneus éclatés, chambre à air comprise avec mon vélo à la tombée de la nuit*



au mois de février. Ce qui ne peut pas arriver avec les grosses bennes utilisées par la concurrence de proximité car la place pour vider les containers est largement plus grande.

- 5) La Commune aime bien se comparer aux autres communes avoisinantes, je me permets d'en faire de même avec mon interpellation. À Val-de-Travers, le ramassage des déchets est toujours octroyé à l'entreprise Zbinden qui est basée dans la commune, c'est donc une situation logique et écologique.*
- 6) Si la raison du prix entre en ligne de compte, encore faut-il voir si le prix permet à l'entreprise de ne pas être dans les chiffres rouges durant les quatre années que dure le contrat et comment pouvoir contrôler une éventuelle hausse du prix du transporteur ? Pour baisser les prix, nos cantonniers pourraient très bien être à l'arrière du camion comme à l'époque et d'après le coup de fil que j'ai eu au mois d'août avec Monsieur Geiser, il était apparu qu'il y avait effectivement un certain temps libre pour ce travail.*
- 7) Je me permets également de dire que l'entreprise engagée ne possédait donc pas le camion lors du contrat et que le contrat stipulait bien d'être en possession du permis de circulation dudit véhicule.*
- 8) Lors du ramassage des ordures ménagères, c'est un incessant ballet de camion de l'entreprise mandatée car le camion qui fait le porte à porte pour les déchets ne possède pas de grue pour vider les molochs. Il y a donc deux, voire trois mêmes camions qui circulent et se croisent continuellement et comment être sûr que nos déchets sont correctement pesés et déclarés même si la balance est installée sur les véhicules alors que la concurrence, à l'époque, locale était équipée du tout sur un seul camion, avec bien entendu un seul passage.*

Pour une Commune écoresponsable, il serait préférable de favoriser les entrepreneurs locaux, car lorsqu'on attribue des biens communaux, la première des choses que l'on nous dit, c'est d'être domicilié dans la commune.

Le Conseil communal a donc bien entendu la possibilité de me répondre lors d'une prochaine séance car c'est une question très importante pour bon nombre de citoyens et il est du devoir de notre commune d'agir avec sa population.

Je remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu m'écouter par cette interpellation et prie donc le Conseil communal de revoir sa copie pour une entente sereine avec sa population. »

M. Daniel Geiser (CC) indique qu'il répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance, le développement de l'interpellation nécessitant de reprendre les points un à un pour répondre en connaissance de cause.



Interpellation I22.003 - Élève, où vas-tu ?

« En fin d'année 2018, le Conseil Communal nous avait soumis un rapport sur la réorganisation de l'école accompagné d'une modification du règlement général du CSVR. À l'origine de ce rapport se trouvait la volonté du Conseil Communal de ne plus avoir de classes à 2 niveaux dès la 3ème année, ce qui impliquait de déplacer les enfants entre les villages afin de pouvoir lisser les effectifs des classes. Le Conseil Communal nous avait promis (ainsi qu'aux parents) que cette manière de faire permettrait aussi de créer des groupes classes pérennes dès la 3ème année. Enfin, cette réforme devait donner aux enfants et aux parents une meilleure visibilité sur le parcours scolaire des élèves. Notre groupe s'était opposé à cette réforme dont une des conséquences était l'augmentation importante des déplacements d'enfants entre les villages. Quatre ans après l'adoption de cette réforme, l'objectif de stabiliser les effectifs et les groupes classes de 3ème et 4ème, puis du 2ème cycle ne semble pas atteint :

- Des groupes classes sont séparés en cours de scolarité à plusieurs reprises ;
- Des classes à 2 niveaux existent toujours en 3ème et 4ème, puis sont séparées, ce qui n'est pas sans conséquences sur les liens sociaux ;
- La prévisibilité des enclassements reste floue sur le long terme pour les parents et les élèves et n'est pas assurée comme cela était annoncé ;
- Malgré les transports d'élèves, les effectifs de certaines classes sont parfois supérieurs au maxima annoncés lors de la réorganisation de 2018.

D'autre part, l'organisation des transports génère un mécontentement important chez de nombreux parents dont les enfants, souvent scolarisés dans des villages différents, arrivent à la maison à des heures assez éloignées, ce qui ne va pas sans poser de problèmes dans la gestion des pauses de midi pour les enfants du 1er cycle surtout.

Partant de ces constats, notre groupe se demande où sont passées les promesses faites en 2018.

Le Conseil Communal peut-il nous renseigner sur les points suivants :

- Parmi les objectifs visés en 2018, lesquels ont été atteints, et dans quelles mesures ? Le Conseil Communal est-il en mesure de quantifier l'impact financier de la réforme ? Est-ce que l'impact en termes de transports (coût et kilomètre parcourus) peut être quantifié ?
- Est-ce que les objectifs pédagogiques visés par cette réforme ont été atteints ?
- Pour quelles raisons a-t-on aujourd'hui recours à la fois à des classes à plusieurs niveaux en 3ème et 4ème, à la réorganisation de groupe classes durant les cycles 1 et 2 et au déplacement d'élèves ?
- Quelle est la stratégie à court, moyen et long terme du Conseil Communal en termes d'organisation scolaire ?

Romain Douard »



M. Romain Douard (Les Verts) précise son interpellation.

« L'interpellation telle que déposée est à mon sens suffisante. J'aimerais toutefois préciser que cette interpellation n'est pas le fruit d'un seul contact, mais de nombreux contacts avec de nombreux parents d'élèves. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) indique que les questions posées étant assez diverses et de plus ayant été reçues dans la journée, une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil général.

Interpellation I22.004 - Val-de-Ruz est-il le "no man's land" du Parc Chasseral ?

M. Francis Krähenbühl (PLR) développe son interpellation.

« Cette interpellation s'il s'agit d'un coup de gueule adressé au Parc Chasseral. En consultant la carte 2022 que vous avez sous les yeux du Parc Chasseral, on pouvait s'attendre à y découvrir quelques points d'intérêt dans la partie ouest de la commune de Val-de-Ruz, après intégration de la totalité des villages de la commune fusionnée au Parc. Si vous voulez voir de manière plus détaillée, on a reçu ces cartes aujourd'hui, c'est la même que ça.

Et bien le tour est vite fait : strictement rien de plus à Val-de-Ruz que ce qui figurait déjà sur l'ancienne carte avant la fusion. Pas le moindre élément marquant dans les nouveaux villages qui rejoignent le Parc. Aucune trace du Mont Racine, Tête-de-Ran, qui n'y figure pas non plus ; pas davantage de mention de la métairie du Mont-Dar, alors que la plupart des métairies dans le périmètre du Parc sont mentionnées. La route traversant le Val-de-Ruz de Valangin à Dombresson « oubliée », de même que celle menant de la Vue-des-Alpes à Tête-de-Ran, ou encore toutes celles qui mènent à Engollon et Coffrane. Une seule randonnée est proposée, du Pâquier à La Vue-des-Alpes, prolongée jusqu'aux Hauts-Geneveys, rien d'autre, notamment aucun sentier didactique signalé (qu'en est-il des murs de pierres sèches, des boviducs ou des chemins chouettes ?).

On comprend qu'il ne s'agit pas de reproduire les cartes routières ou de Swisstopo, mais on pouvait espérer trouver un minimum d'informations, en particulier relatives au tourisme dans le contexte de la promotion du label de Val-de-Ruz en tant qu'écorégion.

Notre cotisation annuelle s'élève à CHF 4 par habitant et par année, soit CHF 70'000. Rappelons également que nous avons accordé en 2020 un prêt, qu'on peut considérer à fonds perdu, de CHF 100'000 pour la Fondation Maison Chasseral des Savagnières. Au total tout cela représentera près de CHF 800'000 sur les dix prochaines années qu'est la durée de validité d'une charte, la charte Parc Chasseral.

Nos questions sont donc les suivantes :

- *Des démarches ont-elles été entreprises depuis l'annonce de l'adhésion de l'ouest de la commune au Parc en vue de promouvoir les atouts de notre commune ?*



- *Des actions sont-elles prévues pour remédier aux lacunes identifiées, et ce dans les meilleurs délais, ou faudra-t-il attendre la nouvelle charte en 2032 pour que Val-de-Ruz ne soit plus un « no man's land » touristique ?*
- *Est-ce qu'on attend-on des retombées concrètes de notre participation au Parc Chasseral, et si oui lesquelles ?*

Au nom du groupe PLR-Le Centre, Francis Krähenbühl »

M. Roby Tschopp (CC) indique que le Conseil communal répondra lors de la prochaine séance, le développement de l'interpellation ayant été effectué durant la séance.

14. Communications du Conseil communal

M. Roby Tschopp (CC) rappelle les quelques événements à retenir jusqu'au 20 juin, durant ce printemps foisonnant :

- 50^e anniversaire de La Fontenelle le samedi 7 mai 2022 avec cérémonie officielle à 17h30 ;
- remise du prix suisse pour le paysage, décerné à la Commune de Val-de-Ruz, à Parc Chasseral et à l'écoréseau Val-de-Ruz pour l'entretien et la préservation des allées d'arbres, samedi 14 mai 2022 ;
- votations fédérales et cantonales dimanche 15 mai ;
- foire de Dombresson, avec présence du Conseil communal au complet, lundi 16 mai ;
- lancement d'Ecopouce au Pâquier le samedi 21 mai à 14h00 au Pâquier ;
- la Commune recevra la prochaine présidente du Grand Conseil le mardi 24 mai en fin de journée ;
- démarrage du chantier du démantèlement de l'ancienne STEP de la Rincieure, à mi-juin ;
- débuts de l'exposition paysage dans tous ses états le samedi 18 juin ;
- prochaine séance du Conseil général à **18h30** le 20 juin avec apéritif traditionnel de la nouvelle présidence.

Il profite de rappeler que le Conseil communal change de présidence également le 1^{er} juin. Il tient à remercier les Autorités et ajoute qu'il a eu beaucoup de plaisir à présider le Conseil communal.



Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et indique que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 20 juin 2022 à 18h30** à la salle du Conseil général de La Rebatte à Chévard-Saint-Martin.

La séance est levée à 22h17.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

R. Geiser

J. Matthey-de-l'Endroit